



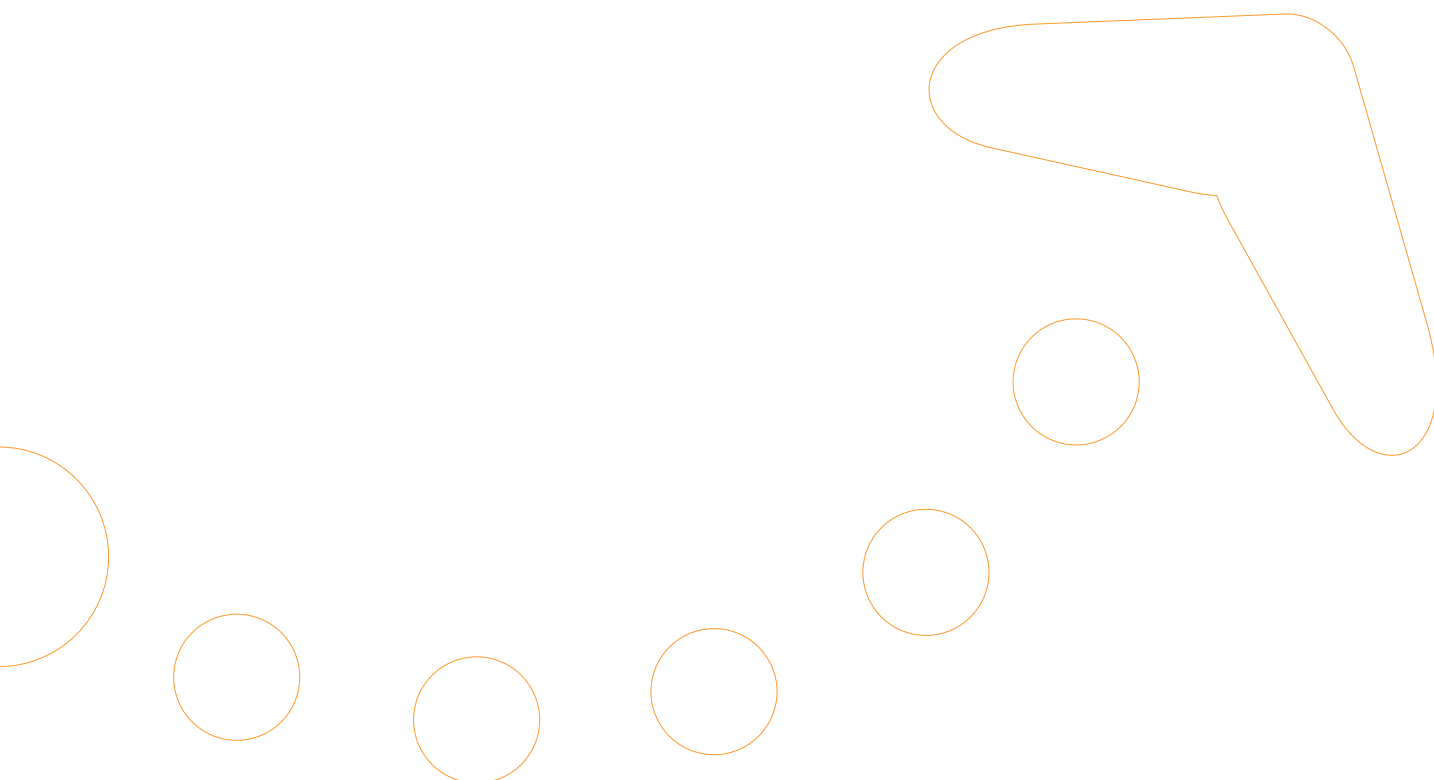
# rapport annuel 2016

## Sommaire

|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers                                | 4  |
| Préambule                                                                                   | 8  |
| Accueillir, informer et orienter les étrangers                                              | 10 |
| Vers une politique migratoire centrée sur l'égalité et les droits                           | 14 |
| Séjour : des mesures qui stigmatisent et précarisent les étrangers                          | 18 |
| Le droit d'asile en danger                                                                  | 24 |
| Accueil des demandeurs d'asile : une année à marquer d'une pierre noire                     | 30 |
| L'intégration redevenue une priorité politique                                              | 36 |
| L'accès à un logement décent : toujours un défi !                                           | 42 |
| L'école de français à l'heure de la mise en œuvre du parcours d'accueil des primo-arrivants | 46 |
| L'accompagnement spécifique des migrants pour l'emploi et la formation                      | 50 |
| Enfermer et expulser les étrangers, au mépris de leurs droits fondamentaux                  | 54 |
| Informers et communiquer pour déconstruire les préjugés                                     | 58 |

« Aux jeunes, je dis : regardez autour de vous, vous y trouverez les thèmes qui justifient votre indignation - le traitement fait aux immigrés, aux sans-papiers, aux Roms. Vous trouverez des situations concrètes qui vous amènent à donner cours à une action citoyenne forte. Cherchez et vous trouverez ! »

Stéphane Hessel, *Indignez-vous !*



# CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

## La réflexion et l'action politique

En 2016, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- « **Politiques migratoires** » : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme.
- « **Séjour** » : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.
- « **Accueil des demandeurs d'asile** » : défendre une politique d'accueil de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques et aux droits sociaux des demandeurs d'asile.
- « **Asile et protection** » : défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité.
- « **Intégration** » : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- « **Enfermement et expulsions** » : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

## Les services aux publics

Le CIRÉ assure également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- Le service « **Accueil général** » informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- Le service « **Accueil des demandeurs d'asile** » coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- Le service « **Travail, équivalences et formations** » aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- Le service « **Logement** » mène des projets visant à favoriser l'accès à un logement adéquat à un prix abordable pour les personnes étrangères, les demandeurs d'asile et les réfugiés.
- **L'école** assure des cours de français langue étrangère pour des adultes scolarisés d'origine étrangère.

## L'organisation interne au CIRÉ

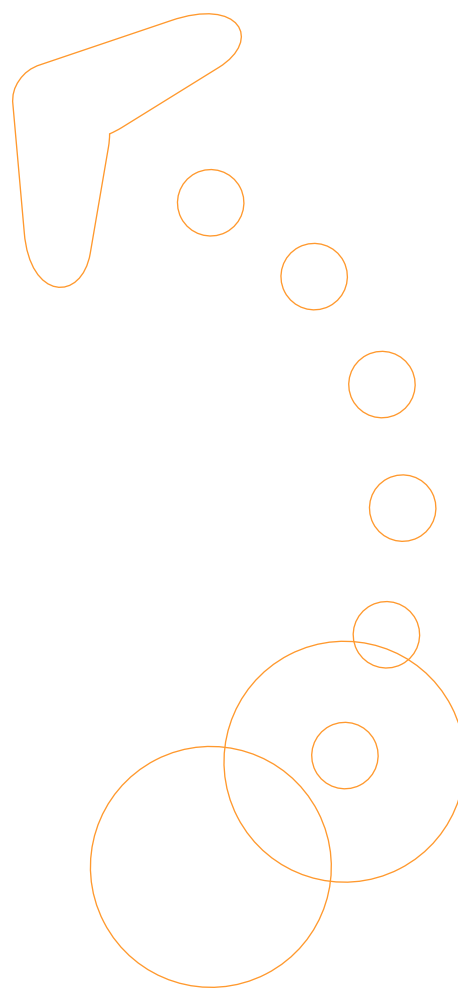
Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association est composée de trois co-directrices. Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

Le service « Communication » met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, campagnes, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences, animations...).

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique : la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit avant le Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.



### Le CIRÉ

Le CIRÉ en 2016, c'est une équipe de 41 salariés et 3 bénévoles. Un total de 44 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.

## Les organisations membres du CIRÉ

|                                                                      | Membre de l'AG | Membre du CA |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| Aide aux personnes déplacées (APD)                                   | •              | •            |
| Amnesty international                                                | •              | •            |
| Association pour le droit des étrangers (ADDE)                       | •              | •            |
| Cap migrants                                                         | •              |              |
| Caritas international                                                | •              | •            |
| Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)                     | •              | •            |
| Centre social protestant (CSP)                                       | •              | •            |
| Convivium                                                            | •              | •            |
| Croix-Rouge francophone de Belgique                                  | •              |              |
| CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde                                           | •              | •            |
| CSC Nationale                                                        | •              | •            |
| Équipes populaires                                                   | •              |              |
| FGTB Bruxelles                                                       | •              | •            |
| Interrégionale wallonne FGTB                                         | •              | •            |
| Jesuit refugee service-Belgium (JRS)                                 | •              | •            |
| Médecins du Monde                                                    | •              | •            |
| Mentor escale                                                        | •              | •            |
| Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) | •              | •            |
| Mouvement ouvrier chrétien (MOC)                                     | •              | •            |
| BePax                                                                | •              |              |
| Présence et action culturelles (PAC)                                 | •              | •            |
| Point d'appui                                                        | •              |              |
| Service social de Solidarité socialiste (SESO)                       | •              | •            |
| Service social juif                                                  | •              |              |



### Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis
- Serge Noël
- France Blanmailland
- Anne Herscovici

### Le Bureau est composé de :

- Anne Herscovici, Présidente
- Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Présidents
- Françoise Visée, Trésorière
- Florence Lobert, Secrétaire

### Le CIRÉ est membre des organisations suivantes :

- Alter Summit
- Centre national de coopération au développement (CNCD)
- Community landtrust Bruxelles (CLTB)
- Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA)
- Migreurop
- Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- Share

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.



**Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

# Préambule

Par où commencer... ?

2016 est l'année qui suit celle de l'arrivée importante de réfugiés sur les côtes grecques et italiennes. C'est l'année des attentats terroristes en Belgique, en Europe et ailleurs, l'année du sentiment d'insécurité qui s'ancre et duquel les discours font encore plus émerger la peur de l'autre, de l'étranger. C'est l'année où l'Union européenne perd son âme définitivement en signant un accord avec la Turquie pour empêcher les migrants d'arriver en Grèce, et ferme la route des Balkans, empêchant toute circulation des demandeurs d'asile en Europe, facilitant la création de camps ouverts et fermés où crouissent des milliers de personnes fuyant la guerre sans espoir ni de relocalisation, ni de protection. Et cela, en enregistrant un record absolu depuis que l'on compte les morts en mer : plus de 5.000 personnes ont perdu la vie en Méditerranée en 2016. Un vent de cynisme a soufflé sur l'Europe où les politiques et les discours stigmatisants vis-à-vis des migrants et des réfugiés sont maintenant monnaie courante, où les changements législatifs vidant les droits de leur substance prolifèrent toujours et encore plus, pour dissuader, repousser, expulser. C'est aussi l'année du tournant totalitaire en Turquie, de la chute d'Alep sous les caméras, du Brexit et de l'élection de Donald Trump à la présidentielle américaine. En 2016, arrivent ainsi au pouvoir dans le monde des personnes porteuses d'idées xénophobes, ultra sécuritaires et racistes qui font froid dans le dos, qui nous rappellent l'histoire contemporaine de la montée des fascismes comme jamais.

La Belgique n'échappe pas à cette montée en puissance de la pensée radicale anti-migrants. À tous les niveaux, la politique fédérale s'impose : protection, accueil des demandeurs d'asile, séjour, intégration, détention et expulsion, aucun domaine n'est épargné pour mettre en œuvre une vision ultra fermée des migrations. Avec la baisse drastique de demandes d'asile en Belgique suite à l'accord UE-Turquie et à la fermeture de la route des Balkans, les premières mesures ont été de fermer des places d'accueil : 10.000 en quelques mois, annihilant ainsi les efforts considérables du secteur en 2015 et montrant cyniquement que la Belgique n'était plus prête à aucun effort pour l'accueil et souhaitait plutôt ouvrir de nouvelles places pour renforcer les centres fermés... Cela donne le ton. Pour le CIRÉ et ses partenaires, cela a signifié la fin de la convention pour l'accueil des demandeurs d'asile en logements individuels active depuis 17 ans ! Et ce sans aucune évaluation de son utilité et efficacité dans le dispositif... Acte politique qui vise à affaiblir une asbl trop critique comme le CIRÉ... Certes sous le choc pendant quelques mois, en raison des pertes d'emploi que la fin de cette convention entraînait, nous en avons profité pour entamer un processus de réorganisation interne pour nous permettre de ne plus être dépendants de subsides fédéraux.

Mais la politique fédérale ne s'arrête pas là. Les voies d'accès au territoire se font de plus en plus rares : des visas humanitaires sont refusés à une famille syrienne sous les bombes d'Alep et le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration défie la justice en refusant d'obtempérer aux injonctions du Conseil du contentieux des étrangers de délivrer les visas. La Belgique n'en remplit pas plus ses obligations européennes en matière de relocalisation : début 2017, seules 396 personnes ont été relocalisées, à peine 10% du chiffre annoncé. Ensuite, ce sont les questions de limitation de la durée du séjour des réfugiés à 5 ans et du recul des conditions du regroupement familial pour les réfugiés qui sont décidées. Des mesures qui visent à dissuader, contrôler, empêcher que trop de personnes ne s'installent.

Et après tout, si l'on ne veut pas des réfugiés, on veut encore moins des personnes qui tentent de demander un titre de séjour : pour dissuader des personnes qui pourraient faire valoir leurs droits, une taxe de 250 euros en moyenne est imposée à chaque demande de titre de séjour. Une amende administrative de 200 euros frappe de surcroît toute personne en séjour irrégulier. Ces mesures s'ajoutent à la réforme de l'aide juridique qui précarise déjà très fortement la défense des droits des étrangers en général. En plus, toute l'attention a été invitée à se porter sur une série de clichés sémantiques pour augmenter les amalgames entre étranger, illégal, sans-papiers, criminel... Et de fait, l'enfermement des personnes contrevenant à l'ordre public est devenue une priorité du gouvernement. La note de politique générale du Secrétaire d'État est sans ambiguïté : l'augmentation du nombre de places en centre fermé, le retour des enfants en détention, la chasse aux « criminels illégaux » sont au cœur de la politique fédérale. Dans ce déchainement de mesures plus sécuritaires les unes que les autres, le CIRÉ a continué à écrire des analyses sur les projets de loi, participé à des actions de sensibilisation et à des mobilisations, et a co-produit un état des lieux des centres fermés. Le CIRÉ a également lancé une campagne de sensibilisation autour des préjugés à l'encontre des migrants, jouant sur la ressemblance entre les mots préjugés et réfugiés. Cette campagne a été diffusée dans toute la Belgique francophone pendant le mois de mars à travers spots radios, film, affichage et la diffusion d'une brochure démontant les dix préjugés les plus courants.



Si nous étions 20.000 dans la rue en septembre 2015, ce ne sont plus que 3.000 personnes qui défilaient à Bruxelles en février 2016 pour demander un passage « safe » vers l'Europe. Bien que la mobilisation citoyenne s'est faite moins visible, elle n'en est pas moins restée active et le CIRÉ a joué son rôle de coordinateur dans un projet rassemblant différents acteurs de la structure d'accueil autour du parrainage et plus largement autour des synergies entre associations, citoyens, entreprises sociales, bureaux d'accueil, migrants et réfugiés.

Car l'intégration a été un sujet central et les arrivées de 2015 ont boosté les régions dans leur parcours d'intégration : adoption d'un décret wallon pour rendre le parcours obligatoire, mise en place des deux premiers bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) à Bruxelles, introduction du test d'intégration obligatoire en Flandre. La déclaration d'intégration est apparue dans la loi comme une condition de la délivrance et même du renouvellement du titre de séjour, mettant ainsi en concurrence les compétences fédérales et régionales, introduisant un peu plus d'arbitraire... condition contraire, justement à l'intégration.

Le CIRÉ défend une vision inclusive de l'intégration, que ce soit politiquement ou à travers les services rendus aux personnes : l'école de français a élargi son équipe et s'est ouverte au public du BAPA bruxellois tout en maintenant son offre de cours classique; le CIRÉ développe de nombreux ateliers citoyens auprès du public primo; poursuit ses activités de veille sur le terrain en accueillant en première ligne de nombreuses demandes de regroupement familial et toujours beaucoup de femmes victimes de violences conjugales. L'enjeu de l'intégration des réfugiés sera en 2016 un thème important du service « Travail, équivalences et formations », qui se réjouit que la demande d'équivalence soit désormais gratuite à Bruxelles. Enfin, le service logement a développé des projets pilotes d'achat collectif tout en maintenant ses activités au niveau de l'épargne solidaire et des Community land trust... Tant d'initiatives pour faire face à une situation très difficile en termes de droit, en termes d'humanité.

Oui, encore une année très dure sur le front des migrations. Mais qui nous pousse à défendre avec toujours plus de conviction, d'audace et de force l'essentiel de nos valeurs profondes : la solidarité, le respect des droits humains, la dignité, l'égalité et la démocratie. Garantes d'un projet de société digne de ce nom.

Courage et bonne lecture !

Malou Gay, Caroline Intrand et Joëlle Vanpé,  
co-directrices du CIRÉ



# Accueillir, informer et orienter les étrangers

Le service « Accueil général » assure l'accueil, l'information et l'orientation des personnes qui contactent le CIRÉ et se présentent aux permanences. Mais son rôle est également de constater et de répercuter les questionnements des publics pour nourrir le plaidoyer politique.

## Nos modalités d'accueil des publics

Nous organisons des permanences sans rendez-vous tous les matins de 9h à 12h30. Une permanence téléphonique est parallèlement assurée tout au long de la journée de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30. Le service est également joignable par mail. C'est ainsi que nous recueillons toutes les difficultés de terrain rencontrées par les personnes étrangères dans leurs diverses tentatives d'obtention d'un droit au séjour et toutes autres questions liées à leur établissement en Belgique. Nous faisons ensuite remonter nos constatations vers les experts politiques. Nous régulons également les visites vers les différents services du CIRÉ.

Le tableau ci-dessous reprend les principales raisons de prise de contact avec le service « Accueil général ». Comme c'était le cas en 2015, les démarches de regroupement familial occupent la première place. Environ une personne sur cinq se présente à nous avec ce type de demande.

|                       | Valeur absolue | Pourcentage |
|-----------------------|----------------|-------------|
| Regroupement familial | 253            | 20,81%      |
| Emploi                | 100            | 8,22%       |
| Équivalences          | 99             | 8,14%       |
| Formation et études   | 90             | 7,40%       |
| Violences conjugales  | 66             | 5,43%       |

# 335

En 2016, 335 parmi les 1.216 personnes qui sont venues aux permanences ou ont contacté le CIRÉ par téléphone ne disposaient d'aucun titre de séjour, ce qui représente 27,54% de notre public.

## D'inscription en radiation

Durant l'année écoulée, de plus en plus de personnes nous ont sollicités pour des questions de radiation. Ce sont généralement des personnes qui vivaient en Belgique avec un droit de séjour et qui, suite à des accidents de la vie, ont vécu une période de sans-abrisme. Une fois à la rue, ces personnes ont été radiées de leur commune (car elles n'avaient plus aucun domicile connu) qui, de ce fait, a prévenu l'Office des étrangers (OE). Le titre de séjour leur a alors été retiré.

Pour pouvoir se réinscrire, ces personnes doivent prouver leur présence sur le territoire belge depuis la date de radiation. Cette période peut parfois couvrir plusieurs années. Or, pour des personnes sans domicile fixe, il est très compliqué de réunir des éléments de preuve ; la plupart de ceux-ci ayant été détruits ou perdus au fil du temps.

Dernière et ultime étape de la réinscription : avoir une adresse de domicile. Pour les rares personnes ayant réuni suffisamment d'éléments pour pouvoir introduire un dossier de réinscription au service « long séjour » de l'OE, il faut encore disposer d'une adresse, ce qui retarde souvent considérablement l'introduction du dossier pour des personnes n'ayant aucune possibilité d'élire domicile quelque part.

## Le logement : une urgence structurelle

De nombreuses personnes ont contacté le CIRÉ afin d'obtenir une aide dans la recherche d'un logement en région bruxelloise. Contraintes de vivre sans titre de séjour en règle, de nombreuses personnes font face à un nonaccès au logement. À ce titre, de nombreuses personnes nous sont envoyées par le SamuSocial de Bruxelles, unique organisme d'hébergement d'urgence accessible aux personnes sans-papiers. Or, le logement est le premier pas vers une vie conforme à la dignité humaine. La privation matérielle induite par ce manque provoque de nombreuses conséquences sous-jacentes en matière d'accès à la santé, à la vie privée et à l'exercice de ses droits.

### LE TÉMOIGNAGE

*« Madame disposait d'un titre de séjour sur base d'une régularisation gter. Après deux renouvellements, l'Office des étrangers décide de supprimer le droit de séjour : Madame ne serait plus suffisamment malade. Sans aucune forme de revenu, elle est restée dans le logement qu'elle louait auparavant. Le loyer du bâtiment comprenait les charges. Ayant constaté le défaut de paiement, le propriétaire a alors fait couper l'alimentation en eau, en électricité ainsi que le chauffage du logement. Madame ne bénéficie que de l'aide médicale.*

*Le local composé de deux pièces en enfilade est éclairé à l'aide de bougies. Ledit local a également de gros problèmes d'humidité et de moisissures, ce qui compromet gravement les possibilités de rémission de Madame. L'absence de douche au sein du logement, combinée à l'interruption de l'alimentation en eau pousse Madame à se rendre à l'hôpital afin d'aller s'y laver, en cachette, dans les toilettes. Épuisée par les divers traitements en cours et les opérations successivement subies, elle ne peut s'y rendre tous les jours. »<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Extrait d'un rapport d'intervention rédigé par le service « Accueil général », 26 mai 2016.

## Intégration sociale et nationalité : confusion dans les informations

Depuis le mois de mai 2016, les attestations remises par le CIRÉ aux participants des ateliers citoyens sont reconnues comme preuve d'intégration sociale dans le cas d'une demande d'acquisition de la nationalité belge par déclaration, sur base de l'article 12 bis § 1, 2° et 3° du Code de la nationalité<sup>1</sup>.

Notre service constate que l'étranger qui se renseigne sur les conditions et la procédure en matière d'acquisition de la nationalité ne reçoit pas toujours les informations complètes de la part des administrations communales. Le Code de la nationalité est très technique et certains agents communaux, mal informés, acceptent des dossiers alors qu'ils sont incomplets, par exemple lorsque la personne ne dispose pas encore d'un titre de séjour illimité.

Au contraire, il arrive fréquemment que des agents exigent des conditions supplémentaires alors que les demandeurs remplissent toutes les conditions fixées par la loi (exemple : prouver l'intégration sociale par les quatre moyens prévus par la loi alors qu'un seul suffit).

Les communes devraient améliorer la qualité de l'information des agents afin de mieux communiquer auprès de la population d'origine étrangère dans leurs démarches.

<sup>1</sup> Depuis la réforme du Code de nationalité, la loi demande à l'étranger qui souhaite acquérir la nationalité sur base de 5 ans de séjour légal de prouver son intégration sociale via quatre moyens, notamment avoir obtenu au moins un diplôme belge de niveau CESS, avoir suivi une formation professionnelle de plus de 400 heures, avoir suivi un cours d'intégration ou travailler depuis 5 ans sans interruption.

## Regroupement familial et violences conjugales

66 personnes s'étant présentées lors de nos permanences sont des migrantes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales qui séjournent en Belgique suite à un regroupement familial.

Arrivées ici, elles sont confrontées quotidiennement à de la violence physique ou psychologique, des insultes et des menaces. Elles sont généralement dans un état de soumission car elles craignent aussi de perdre leur titre de séjour si elles fuient le domicile conjugal.

Si différentes mesures de protection existent dans la loi pour permettre aux femmes victimes de violences conjugales de maintenir leur droit de séjour, nous rencontrons dans la pratique d'énormes difficultés dans la constitution de leurs dossiers, car ces femmes ne disposent pas toujours des certificats médicaux, des plaintes déposées à la police, d'un contrat de travail ou de preuves de recherche d'emploi. De nombreuses formes de violence (telles que la violence psychologique, verbale, économique ou administrative) sont très difficiles à prouver.

Nous constatons que les seules victimes qui arrivent à trouver une protection et un maintien de leur titre de séjour aujourd'hui, sont celles qui ont dû passer par des situations de violence physique extrêmes et qui, par conséquent, ont pu garder des preuves.

L'esprit des mesures de protection de la loi et des nombreuses conventions internationales et européennes ratifiées par la Belgique va vers une protection effective à l'égard des femmes. Demander à ce public déjà très vulnérable et précarisé un grand nombre de preuves de violences alourdit la mise en œuvre des mécanismes prévus par la loi.

## Perspectives pour 2017

En tant qu'acteurs de première ligne, notre service se veut le lien entre les personnes bénéficiaires et les instances publiques afin de favoriser l'accès à l'exercice de leurs droits. De manière transversale, nous constatons que, trop souvent, le public n'a pas accès à des informations claires et complètes. Par découragement, certaines démarches - pourtant prévues par la loi - ne sont alors pas entamées.

En ce qui concerne les personnes ne disposant d'aucun droit de séjour en Belgique, notre attention sera dirigée vers les alternatives possibles permettant de donner accès à une vie conforme à la dignité humaine. À ce propos, les initiatives citoyennes et les collectifs de sans-papiers seront des partenaires indispensables.

Notre service s'intègre, enfin, dans un mouvement plus large des acteurs de terrain visant à déstigmatiser les personnes migrantes, à lutter contre les préjugés et à favoriser l'intégration de tous au sein de la société civile.





# Vers une politique migratoire centrée sur l'égalité et les droits

2016 a été marquée par l'accentuation du paradigme restrictif, liberticide et inégalitaire sur lequel est fondée la politique migratoire. Le CIRÉ, avec d'autres, a poursuivi son travail visant à dépasser ce paradigme.

## Évolution politique

L'année 2016 a été, au niveau européen, ponctuée par la continuation et l'intensification de tendances lourdes marquées par un double paradigme. Ce dernier comprend un volet économique centré sur le capitalisme néolibéral et productiviste et l'influence des grandes entreprises. Il comprend aussi un volet migratoire centré sur la restriction des possibilités de migrer légalement, la distinction entre diverses catégories de migrants et les inégalités de droits.

En 2015, on relèvera deux documents publiés par la Commission européenne, qui tracent le cadre dans lequel l'Union européenne a traité la question migratoire en 2016. L'Agenda européen des migrations<sup>2</sup> (où il est question de la réduction des incitants à la migration irrégulière, la gestion des frontières, un système d'asile commun et une nouvelle politique de migration légale - personnes hautement qualifiées) et l'Agenda européen pour la sécurité<sup>3</sup> (où l'on trouve principalement la lutte contre le trafic d'êtres humains et le développement de la compétitivité de l'industrie de la sécurité).

Ces deux documents doivent être lus en parallèle. Les questions migratoires y sont analysées essentiellement en termes sécuritaires mais aussi comme débouchés et opportunités pour l'industrie européenne de la sécurité et de l'armement.

En 2016, la Commission européenne a publié, entre autres, deux documents qui confirment et accentuent le double paradigme.

Le premier est un cadre de partenariat avec les pays tiers<sup>4</sup>. On y retrouve la rhétorique habituelle relative aux migrations : priorité accordée à la lutte contre la migration irrégulière, au renforcement des efforts en matière de retour et de réadmission, de la lutte contre le trafic d'êtres humains, du découragement de la migration irrégulière, engagement de façade à sauver des vies en mer et volonté d'augmenter le taux de retour et de maintenir les migrants et réfugiés près de leur pays d'origine.

Pour soi-disant lutter contre les causes des migrations, le document prône le développement massif du rôle des investisseurs privés cherchant des opportunités dans les marchés émergents. Pour cela, il prévoit l'utilisation des ressources publiques pour mobiliser les investissements privés européens, impliquant des garanties, l'assistance technique aux projets d'investissement et l'amélioration de l'environnement d'investissement : bonne gouvernance, lutte contre la corruption, levée des barrières à l'investissement et des « distorsions du marché ». Ce document annonce la création d'un Fonds pour l'investissement extérieur auquel la Commission contribuera à hauteur de 3,1 milliards d'euros jusqu'en 2020 (en puisant dans différents fonds de coopération au développement).

Le deuxième document concerne la politique européenne de recherche en matière de sécurité<sup>5</sup>. Il affirme que l'Europe est soumise à de graves menaces contre lesquelles il faut réagir notamment en développant de la recherche qui va mener à de nouvelles technologies et renforcer l'industrie. Les objectifs de la recherche en la matière sont alignés sur l'Agenda européen de sécurité et l'Agenda européen des migrations. L'un des débouchés est le contrôle des frontières.

Un aspect de l'Agenda des migrations concerne la migration légale. En 2016, le Conseil et le Parlement européens ont adopté une nouvelle directive concernant les étudiants et les chercheurs<sup>6</sup> et la Commission européenne a publié une proposition de refonte de la directive relative aux travailleurs hautement qualifiés<sup>7</sup>.

Les lignes de forces qui ressortent de tout ceci consistent à faciliter la migration des travailleurs hautement qualifiés nécessaires aux entreprises européennes, à confiner les autres personnes hors de l'Europe, à centrer les relations avec les pays tiers sur le contrôle des mouvements migratoires, sur le retour et sur l'ouverture aux investissements européens et à utiliser les questions migratoires comme outil de développement de l'industrie et en particulier du secteur de la sécurité et de l'armement.

<sup>2</sup> COM (2015) 240 final.

<sup>3</sup> COM (2015) 185 final.

<sup>4</sup> COM (2016) 385 final.

<sup>5</sup> European Commission, « Security Research future-bound to protect our society » : [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/industry-for-security/docs/828s\\_brochure\\_exe\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/industry-for-security/docs/828s_brochure_exe_en.pdf)

<sup>6</sup> Directive 2016/801/UE.

<sup>7</sup> COM (2016) 378 final.



3%

Telle est la part des richesses qui revient aux 40% les moins riches de la population des pays membres de l'OCDE.

Source : OCDE, *In it together, why less inequality benefits all*, mai 2015.

## Défendre une autre politique migratoire

En 2016, le CIRÉ a poursuivi son travail afin de contribuer à penser le dépassement du double paradigme évoqué ci-avant et à formuler, dans ce cadre, des éléments d'analyse et de propositions menant vers des actions et des réformes concrètes.

Dans ce cadre, le CIRÉ a rédigé plusieurs analyses qui seront publiées et portées en 2017, concernant notamment les relations entre politiques migratoires et politique d'austérité et les éléments constitutifs d'une nouvelle approche des politiques migratoires.

La note relative à une nouvelle approche des migrations vise à centrer cette dernière sur l'interculturalité et l'égalité des droits afin de l'inscrire dans les objectifs de droits humains, notamment sociaux et économiques, et de réduction des inégalités sociales. Cette note, encore non publiée, a été rédigée dans le cadre du Groupe de travail sur les droits des travailleurs migrants. Ce groupe a également jeté des bases de sa mise en discussion (avec des syndicats, des organisations d'entreprises, des associations, des chercheurs, des mandataires politiques...), bases qui seront mises en œuvre en 2017.

En novembre 2016, le CIRÉ a participé à la préparation et à l'animation sur la question de l'égalité des droits et le dépassement du double paradigme dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Alter Sommet, un réseau européen de mouvements sociaux, de syndicats et d'associations qui défend une Europe sociale, écologique et féministe. Cet atelier a donné lieu à des discussions fertiles qui se poursuivront en 2017.

En décembre 2016, le CIRÉ, en collaboration avec la FGTB, la CSC et OR.C.A. a organisé une interpellation des partis politiques sur la question des droits des travailleurs migrants.

Le CIRÉ a également participé aux travaux de la Commission migrations du parti Ecolo relatifs à la liberté de circulation, et à l'Ecolab qui s'est déroulé le 16 octobre 2016.



### LA CITATION

”

« La fermeture des frontières est au mieux un fantasme d'orgueil, au pire un mensonge éhonté. Cela constitue actuellement le seul horizon politique, alors que ce n'est absolument pas un projet politique ! »

François Gemenne, chercheur à l'ULG et Science Po Paris, lors de l'Ecolab d'Ecolo, 16 octobre 2016.



## Perspectives pour 2017

En 2017, le CIRÉ poursuivra et concrétisera le travail mené jusque maintenant et le portera politiquement dans l'optique des prochaines élections et au-delà.

Le CIRÉ mettra en place une série d'actions, de rencontres, d'interpellations visant d'abord à adopter, avec d'autres acteurs de la société civile, une position commune sur la base de la note relative à une nouvelle approche des migrations, puis à porter cette position commune auprès des partis francophones afin qu'il intègrent les éléments et la philosophie de cette position dans leurs programmes électoraux, et surtout, dans leur action et dans les politiques que certains d'entre eux mettront en place à partir de 2019.

## La thématique « Politiques migratoires » en activités

### INTERVENTIONS

- Participation à un débat sur le travail des migrants suite à la projection d'un film sur le travail des migrants dans les plantations en Andalousie, organisé par Point culture, 29 janvier 2016.
- Intervention et débat sur les politiques migratoires européennes après la pièce « Ceux que j'ai rencontrés ne m'ont peut-être pas vu », Charleroi et Bruxelles, 4 février et 7 décembre 2016.
- Présentation critique des politiques européennes en matière de migration, lors d'une intervention chez Intal, 21 février 2016.
- Intervention sur la « crise migratoire » dans le cadre du cours d'Analyse de l'actualité et enjeux déontologiques à l'ULB, 4 mars 2016.
- Intervention sur les politiques migratoires, réalisée avec Orbit, dans le cadre d'une journée sur l'arrivée des réfugiés organisée par la Maison de Quartier Chambéry à Etterbeek, 5 mars 2016.
- Intervention sur les politiques migratoires lors d'une soirée organisée au Centre culturel de Comines-Warneton par la Maison de Jeunes Carpe Diem, 11 mars 2016.
- Intervention sur les politiques migratoires après la lecture d'une pièce tirée du roman « Eldorado » de Laurent Gaudé au Centre culturel l'Harmonium, 12 mars 2016.
- Intervention sur la politique belge en matière de migration auprès de membres du Parlement catalan à Barcelone, 15 mars 2016.
- Participation à la commission asile migration d'Ecolo sur la liberté de circulation (avril à octobre 2016) et à l'Ecolab du 16 octobre 2016.
- Intervention et débat sur : « Les causes et les réalités des migrations aujourd'hui : sommes-nous face à une « crise de l'immigration ? », au cours d'une matinée d'information à destination des membres du PCS Dinant, 18 avril 2016.
- Intervention sur les politiques migratoires belge et européenne, Le Village du Monde, Cuesmes, 28 mai 2016.
- Intervention sur les politiques migratoires belge et européenne pour des étudiants québécois de CEGEP Edouard Montpetit, 6 juin 2016.
- Intervention sur la politique européenne des migrations et la logique « hotspots » dans le cadre de l'anniversaire des 25 ans de l'asbl « Statewatch », Londres, le 26 juin 2016.
- Intervention sur les politiques européennes dans le cadre des débats organisés par le CNCD 11.11.11 au cours du Festival Esperanzah, 4 août 2016.
- Intervention et débat après la pièce « l'Ennemi intime », présentée par la Maison du conte dans le cadre du Festival Xclus sur les politiques européennes d'immigration, 25 septembre 2016.
- Intervention et débat après la pièce « Angleterre, Angleterre » sur le thème « crise des migrants ou crise d'humanité ? », Théâtre de Poche, Bruxelles, 5 octobre 2016.
- Intervention lors du séminaire sur la justice migratoire organisé par le CNCD-11.11.11., 11 octobre 2016.
- Formation sur la « crise migratoire » et la réponse européenne à l'auberge de jeunesse de Molenbeek à l'attention des animateurs de la campagne « Annoncer la Couleur », 24 octobre 2016.
- Intervention sur la politique d'accueil en Belgique pour les travailleuses sociales au GAFFI, 17 novembre 2016.
- Co-organisation et co-animation d'un atelier Égalité des droits lors de l'Assemblée générale de l'Alter Summit, 25 novembre 2016.
- Co-organisation et co-animation d'une interpellation publique de députés sur la question des droits des travailleurs migrants, avec la FGTB et la CSC, 19 décembre 2016.

### PUBLICATION

- *De la Liberté de circulation à l'égalité des droits*, avril 2016.

# Séjour : des mesures qui stigmatisent et précarisent les étrangers

La thématique « Séjour et regroupement familial » défend une politique de séjour et de regroupement familial de qualité. Et en la matière, cette année encore, les droits au séjour et à la vie en famille ont été mis à rude épreuve.

## L'intégration, une nouvelle condition au renouvellement du titre de séjour

En novembre 2016, le législateur a inséré dans la loi sur le séjour des étrangers une condition générale de séjour selon laquelle tout étranger qui demande un séjour de plus de 3 mois en Belgique (sauf quelques exceptions) devra signer la « déclaration du primo-arrivant » par laquelle il s'engage à « respecter les normes et valeurs » du pays. La première version - extrêmement contestable - de cette déclaration dépeignait les étrangers arrivant en Belgique comme ne partageant pas les mêmes valeurs que « nous » et comme constituant un danger potentiel pour la sécurité du pays. La loi du 24 novembre 2016<sup>8</sup> prévoit également que le renouvellement du titre de séjour est conditionné à la preuve des « efforts d'intégration » qui seront évalués par l'Office des étrangers<sup>9</sup>. Outre le fait que le renouvellement de la plupart des titres de séjour est déjà conditionné (au fait de ne pas être une charge pour l'aide sociale, d'avoir des ressources suffisantes, des attaches avec la Belgique...), le contrôle discrétionnaire des efforts d'intégration par une administration qui n'est pas à la manœuvre dans les parcours d'intégration accroît l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent déjà les étrangers autorisés au séjour en Belgique.

## Le regroupement familial des réfugiés : un parcours du combattant

En 2016, le gouvernement a décidé de porter de 6 à 9 mois (avec un maximum de 15 mois dans des circonstances exceptionnelles) le délai pour traiter une demande de regroupement familial introduite par les membres de famille de ressortissants de pays tiers<sup>10</sup>. Cette mesure est contestable lorsque l'on connaît les difficultés que rencontrent les personnes, et en particulier les bénéficiaires de protection internationale, qui souhaitent être rejoints par un membre de leur famille. Bien qu'ils bénéficient de certains assouplissements pendant un an<sup>11</sup>, les bénéficiaires de protection internationale rencontrent de nombreux obstacles dans leurs démarches de regroupement familial, rendant celles-ci longues et coûteuses. Parfois bloquées dans leur pays d'origine ou dans un pays limitrophe et souvent elles-mêmes en besoin de protection internationale, ces personnes se retrouvent confrontées à la difficulté de réunir les documents d'état civil nécessaires pour prouver le lien familial, au coût des procédures, aux conditions d'âge imposées à leurs enfants et aux incertitudes liées aux procédures de visas humanitaires. En allongeant les délais de traitement des demandes de regroupement familial, le gouvernement entend clairement limiter le nombre de personnes arrivant en Belgique pour exercer leur droit au regroupement familial ou, à tout le moins, en retarder l'arrivée, bafouant ainsi le droit à la vie privée et familiale de ces personnes déjà fragilisées.

8 Loi du 24 novembre 2016 insérant une condition générale de séjour dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 16 janvier 2017.

9 Voir CIRÉ, *L'intégration, une nouvelle condition au séjour des étrangers*: <https://www.cire.be/publications/analyses/l-integration-une-nouvelle-condition-au-sejour-des-etrangers>

10 Loi du 17 mai 2016 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 28 juin 2016.

11 Pas de conditions de revenus, de logement et de mutuelle à justifier pendant l'année de la reconnaissance du statut de protection si la famille préexiste à la reconnaissance du statut.

## La régularisation pour raisons médicales : les dysfonctionnements de la cellule g ter

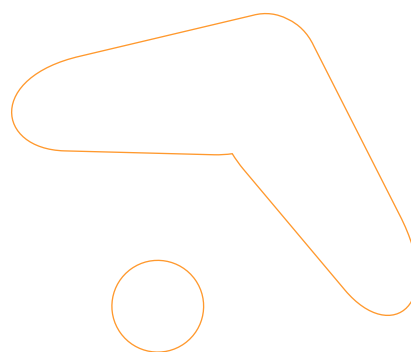
En novembre 2016, le Médiateur fédéral a publié un rapport sur le fonctionnement de la section g ter de l'Office des étrangers<sup>12</sup>. Les constats dressés par le Médiateur, largement partagés par les associations et les professionnels de terrain<sup>13</sup>, interpellent: délai de traitement aléatoire des demandes, non prise en considération de la situation individuelle des personnes, mauvaise qualité de l'évaluation médicale, manque d'homogénéité dans l'appréciation de la « gravité » de la maladie et du traitement estimé nécessaire de la part des médecins-conseillers, absence de consultation des médecins traitants des demandeurs... La Belgique doit aujourd'hui se conformer aux recommandations du Médiateur fédéral et garantir, comme le veut la loi, une protection effective aux étrangers gravement malades qui vivent dans notre pays.

### LA CITATION

”

« L'enquête a révélé que s'il y avait bien une autonomie laissée aux médecins-conseillers dans la formulation des avis, ils n'avaient par contre en aucun cas voix au chapitre ni sur le processus de traitement ni sur les instruments qu'ils pouvaient utiliser dans l'exercice de leurs missions. Il apparaît également que les médecins-conseillers sont influencés par la hiérarchie administrative afin de donner une interprétation restrictive à la loi relative aux étrangers ».

Rapport du Médiateur fédéral, *Régularisation médicale. Le fonctionnement de la section g ter de l'Office des étrangers*, novembre 2016, p.32



<sup>12</sup> Rapport du Médiateur fédéral, *Régularisation médicale. Le fonctionnement de la section g ter de l'Office des étrangers*, novembre 2016 : [http://mediateurfederal.be/sites/1070.b.fedimbo.belgium.be/files/regularisation\\_medicale\\_gter\\_-\\_2016.pdf](http://mediateurfederal.be/sites/1070.b.fedimbo.belgium.be/files/regularisation_medicale_gter_-_2016.pdf)

<sup>13</sup> Livre blanc sur les autorisations de séjour pour raisons médicales, octobre 2015 : <https://www.cire.be/thematiques/sejour-et-regroupement-familial/regularisation-des-sans-papiers/l-autorisation-de-sejour-pour-raisons-medicales-un-permis-de-mourir-en-belgique>



## Les personnes sans papiers sans espoir de régularisation

De plus en plus de personnes et de familles qui avaient à un moment donné un droit au séjour en Belgique, ou étaient dans les conditions pour en obtenir un, se retrouvent aujourd'hui contraintes de vivre en situation de séjour irrégulier en Belgique et ce, en raison de la complexification et de la restriction des procédures d'asile et de séjour. En 2016, l'Office des étrangers a continué à interpréter extrêmement strictement les « circonstances exceptionnelles » de l'article 9bis de la loi du 15 décembre 1980, en régularisant toujours moins de personnes. Le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration a continué à rappeler qu'il n'y aurait pas de « régularisation collective » et à multiplier les mesures visant directement les personnes « sans papiers » : arrestations, amendes administratives de 200 euros pour séjour irrégulier, augmentation de la redevance administrative de 215 euros à 350 euros pour les personnes sans papiers qui souhaitent régulariser leur situation...

### Nombre de demandes de régularisation et de personnes régularisées\*

|                                            | 2014                   | 2015                                           | 2016<br>(jan-nov)                            |
|--------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Demandes 9 bis</b>                      | 6.789                  | 4.023                                          | 2.627                                        |
| <b>Demandes 9 ter</b>                      | 3.078                  | 1.975                                          | 1.330                                        |
| <b>Personnes autorisées au séjour</b>      | 1.548 (9 bis et 9 ter) | 1.396 dont<br>• 1.112 (9 bis)<br>• 284 (9 ter) | 1.076 dont<br>• 834 (9 bis)<br>• 242 (9 ter) |
| <b>Personnes dont le séjour est refusé</b> | 18.003                 | 11.382                                         | 6.990                                        |

\*Attention, une demande de régularisation peut être introduite pour plusieurs personnes. Par ailleurs, les décisions prises sur les demandes de régularisation n'interviennent pas forcément l'année de l'introduction de la demande.

## LE COMBAT DES SANS-PAPIERS

2016 a été une année difficile pour le combat des sans-papiers. Une année marquée par le renforcement des mesures répressives de la part du gouvernement belge : arrestation et expulsion de leaders du mouvement, évacuation d'occupations collectives, interdiction de manifestations dans la foulée des attentats, opérations « Gaudi » et contrôles au faciès, multiplication des discours stigmatisants et criminalisants à l'égard des migrants en général et des personnes sans droit de séjour en particulier.

Le combat des sans-papiers s'est poursuivi malgré tout, se manifestant par la continuité de la mobilisation et de l'organisation des collectifs de sans-papiers ainsi que de leurs soutiens. La plateforme initiée par le CIRÉ autour du combat, qui rassemble les collectifs de sans-papiers ainsi que leurs soutiens citoyens, associatifs et syndicaux, a poursuivi son travail de concertation, déployant les énergies à disposition pour dénoncer les politiques répressives, voire xénophobes, à l'œuvre et pour tenter d'élaborer des pistes de solutions, en creusant notamment celle de la régularisation par le travail.

La seconde mission de la plateforme, qui vise au développement d'une stratégie commune aux divers acteurs du combat, s'est concrétisée par le lancement de la Caravane des sans-papiers. Cette Caravane consiste pour

les collectifs de sans-papiers et leurs soutiens à aller à la rencontre d'une ville belge, le temps d'une journée, pour faire connaître les réalités des sans-papiers et déconstruire les idées reçues à leur égard, mais aussi pour bâtir des ponts entre les luttes, là où l'on essaie de faire croire que « eux » et « nous » sommes concurrents. À chacune des escales réalisées, la Caravane est allée à la rencontre du monde associatif, des écoles secondaires, des citoyens avec et sans-papiers et, enfin, des autorités locales, en vue de faire entendre leurs revendications et d'obtenir un soutien, voire des engagements concrets de leur part.

En 2016, après la commune de Forest en ouverture du projet, ce sont les villes de Liège, Verviers, Mons et La Louvière qui ont été visitées. Forte de son succès là où elle est passée et des petites victoires engrangées en chemin - telles que la libération d'une jeune femme d'un centre fermé, l'obtention de petites garanties de la part d'un bourgmestre -, la Caravane souhaite continuer à circuler tout au long de 2017, prioritairement dans les 18 communes bruxelloises et en Flandre. La plateforme entend utiliser ce projet comme levier de sensibilisation de la population belge, mais aussi de pression politique au niveau communal avec, en ligne de mire, les élections de 2018.



## LE TÉMOIGNAGE

*« Après de brillantes études d'économie, L. est engagée dans une banque dans son pays d'origine. Elle vit avec sa mère et la prend en charge. Pendant l'été 2011, elle rencontre un garçon belge, qui deviendra son mari une année plus tard. En 2013, elle quitte son pays pour vivre avec lui en Belgique, seule façon pour eux de pouvoir vivre pleinement leur vie de couple. Arrivée en Belgique, c'est la douche froide. Elle découvre quelqu'un d'autre : il ne travaille pas, vit dans le studio d'une amie dans un sous-sol et boit beaucoup d'alcool. Il est aussi violent et cette violence se porte sur son épouse. Pendant deux ans, elle va endurer la violence, pensant qu'il va changer. Un jour, elle n'en peut plus. Elle quitte le domicile conjugal et se réfugie chez une amie. Quelques mois plus tard, elle reçoit un ordre de quitter le territoire et une décision de l'Office des étrangers lui retirant son titre de séjour au motif qu'elle ne vit plus avec son mari et n'entre plus dans les conditions du regroupement familial. Elle vit désormais ici « sans papiers ».*

Source : Témoignage de L., 25 ans, « sans-papiers », in CIRÉ, *On ne choisit pas de vivre sans papiers*, octobre 2016.

## Perspectives pour 2017

En 2017, le CIRÉ poursuivra son travail d'information et de sensibilisation des publics et du monde politique sur les questions de séjour des étrangers. Il sera particulièrement attentif aux mesures qui visent les personnes sans papiers, les étrangers en situation de séjour précaire et le regroupement familial. Le CIRÉ participera par ailleurs à la campagne « communes hospitalières », campagne de mobilisation et d'interpellation politique portée par les citoyens qui souhaitent voir leurs communes s'engager pour une politique migratoire basée sur l'hospitalité et le respect des droits humains.

## Une occasion de protéger les femmes migrantes victimes de violences conjugales

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Convention dite « d'Istanbul »<sup>14</sup> pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est entrée en vigueur en Belgique. Ce texte impose aux États signataires de prendre des mesures spécifiques pour protéger les femmes migrantes victimes de violences et notamment : le renforcement de l'accès à l'information pour les victimes et les professionnels dans des lieux stratégiques, la mise en place de formations pour les différents acteurs, la possibilité d'obtenir un statut de résident autonome pour les femmes qui dépendent administrativement de leur conjoint et la suspension de toute procédure d'expulsion à l'encontre d'une victime de violences. Vu les nombreux obstacles qui empêchent en pratique l'application des clauses de protection prévues par la loi du 15 décembre 1980 aux femmes migrantes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, l'application effective de cette Convention en droit belge constituerait une belle avancée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

<sup>14</sup> Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 12 avril 2011 : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680462533>

## La thématique « Séjour » en activités

### INTERVENTIONS ET ANIMATIONS

- Rencontre avec des sans-papiers, des avocats et des magistrats sur la préparation d'une formation en autodéfense juridique pour les sans-papiers, 7 mars 2016.
- Intervention sur le séjour des étrangers et l'accès aux droits, CPAS de Tubize, 29 avril 2016.
- Intervention sur les procédures de séjour, Union des femmes africaines, 19 mai 2016.
- Intervention sur la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales au Centre des préventions des violences conjugales et familiales, 12 septembre 2016.
- Intervention sur la violence conjugale et intrafamiliale en contexte de migration dans le cadre d'un colloque organisé par le CEMO, 18 octobre 2016.
- Intervention sur les procédures de séjour en Belgique dans le cadre du certificat interuniversitaire en Migrations, diversité ethnique et relations interculturelles, ULB-ULg, 8 novembre 2016.
- Interventions sur le droit au séjour organisée avec l'asbl Via pour des primo-arrivants, 15 novembre 2016 et 13 décembre 2016.
- Intervention sur la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales dans le cadre du colloque de la plateforme régionale bruxelloise de lutte contre les violences, 28 novembre 2016.
- Intervention sur les procédures de séjour en Belgique dans le cadre des ateliers citoyens de l'asbl VIA, 29 novembre 2016.
- Intervention sur le séjour des étrangers en Belgique pour les travailleurs du SIEP, 19 décembre 2016.

### PUBLICATIONS

- *La protection des femmes migrantes victimes de violences conjugales*, juin 2016.
- *L'intégration, une nouvelle condition au séjour des étrangers*, juillet 2016.
- *On ne choisit pas de vivre « sans papiers »*, octobre 2016.
- *Nouvelles amendes administratives à l'égard des étrangers : qui est visé et dans quel but ?*, décembre 2016.

# Le droit d'asile en danger

La défense d'une politique de protection belge et européenne de qualité est une priorité du CIRÉ. Le respect du droit d'asile et le maintien des droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection, à nouveau mis à mal en 2016, ont été au cœur de nos activités de plaidoyer et de sensibilisation.

## 2016 : année meurtrière pour les migrants et mise en péril du droit d'asile

À défaut de routes sûres et légales et face à toujours plus de fermeture des frontières, les migrants et les réfugiés prennent toujours d'énormes risques pour tenter d'obtenir une protection ou une sécurité d'existence en Europe. 2016 constitue l'année la plus meurtrière avec 7.509 migrants morts recensés dans le monde, dont la majorité en mer Méditerranée. Face à ces tragédies et considérant l'arrivée plus importante de migrants comme une menace, l'Union européenne (UE) a choisi d'adopter des mesures pour « endiguer les flux » plutôt que de faire en sorte que les migrants arrivent jusqu'ici sans mettre leur vie en danger. Et elle se félicite de la diminution des arrivées de migrants sur son sol (environ 362.376 arrivées via la Méditerranée, contre plus d'un million d'arrivées en 2015).

Pour le CIRÉ, les mesures prises pour gérer la mal nommée « crise des migrants » sont des mesures répressives qui portent clairement atteinte aux droits fondamentaux des personnes : fermeture de la route des Balkans pour empêcher les migrants arrivés en Grèce de poursuivre librement leur parcours vers un autre État membre ; opérationnalisation des « hotspots » sur les îles grecques et italiennes pour « enregistrer, trier et stopper » les migrants dès leur arrivée ; poursuite de l'opération « Sophia »<sup>15</sup> près des eaux libyennes ; adoption du nouveau mandat de l'agence Frontex<sup>16</sup> ; coopération avec des États tiers qui ne respectent pas les droits humains. Sans parler de l'échec total de la relocalisation (seuls 10.000 demandeurs d'asile étaient effectivement relocalisés fin 2016 sur les 160.000 transferts promis) et de l'absence d'une réforme profonde du système « Dublin »<sup>17</sup> laissant des milliers de personnes bloquées dans le sud de l'Europe dans des conditions inhumaines.

15 Opération militaire dans le sud de la Méditerranée centrale dont l'objectif est de démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de lutter contre le trafic de migrants. Et ce, en identifiant, capturant et neutralisant les navires et les ressources soupçonnés d'être utilisés par des passeurs ou des trafiquants de migrants ainsi qu'en formant les garde-côtes libyens.

16 Frontex est l'agence européenne en charge de la surveillance des frontières. En octobre 2016, renforcée d'un nouveau mandat et dotée de plus de moyens, la nouvelle Frontex renommée « agence européenne de garde-frontières et garde-côtes » a été lancée. En 2016, le CIRÉ a activement soutenu la campagne inter-associative Frontexit qui n'a cessé d'alerter sur les dangers du nouveau mandat et de dénoncer l'incompatibilité de l'agence avec le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés.

17 Le Règlement Dublin règle la question de la responsabilité du traitement de la demande d'asile. En vertu de ce règlement, un et un seul État européen sera considéré comme étant responsable de cet examen. Différents critères hiérarchiques sont prévus dans le règlement et doivent s'appliquer afin de déterminer cette responsabilité. Le plus fréquemment, le pays responsable est le premier pays d'entrée dans l'UE, que le demandeur d'asile ait ou non demandé l'asile dans ce premier pays.



# 5.083

**C'est le nombre de morts enregistrés en mer Méditerranée par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce chiffre n'est que la partie visible de l'iceberg : il y a certainement beaucoup de morts non enregistrés et répertoriés. Ce qui fait de 2016 l'année la plus meurtrière pour les migrants et les réfugiés qui tentent désespérément de rejoindre l'Europe. Un record absolu face au 3.770 décès recensés en 2015.**

Avec ces mesures et particulièrement avec l'accord UE-Turquie (voir encadré), l'UE a clairement démontré qu'elle fermait sa porte aux migrants et aux réfugiés en s'asseyant sur ses valeurs humanistes et en mettant en péril le droit d'asile et ses obligations internationales, ce qui, pour le CIRÉ, est inacceptable et très dangereux. Loin de faire machine arrière, l'UE entend poursuivre sa mise à distance des migrants et réfugiés en concluant des partenariats avec des pays africains comme la Libye, faisant prévaloir des considérations politiques avant les droits fondamentaux et la dignité des migrants et des réfugiés.

## L'ACCORD UE-TURQUIE

Déclaration du 18 mars 2016 qui prévoit que les personnes arrivées à partir du 20 mars 2016 depuis la Turquie sur les îles grecques et qui ne demandent pas l'asile, ou dont la demande est déclarée irrecevable en Grèce, sont renvoyées vers la Turquie, dès lors considérée comme un « pays sûr ». L'accord consacre aussi le deal du « un pour un » : pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un Syrien de Turquie - qui n'aura pas tenté la traversée - pourra être réinstallé dans un pays de l'UE. Et la Turquie s'engage à réadmettre sur son territoire toute personne en séjour irrégulier qui est passée à un moment donné par le sol turc. En échange, l'UE s'engage à verser à la Turquie 6 milliards d'euros, à libéraliser les visas pour les ressortissants turcs et à rouvrir les épineuses négociations concernant l'adhésion de la Turquie à l'UE.

Le CIRÉ a fermement dénoncé les politiques d'externalisation mises en œuvre et a appelé les dirigeants de l'UE à mettre en place une autre politique en matière d'asile et de migration qui soit réellement solidaire et respectueuse des droits humains, dont fait partie le droit d'asile. Ce droit fondamental garanti par la Convention de Genève et le droit européen imposent aux États d'accueillir et de protéger les personnes migrantes en besoin de protection internationale.

Le CIRÉ s'est mobilisé lors d'événements et est intervenu à de nombreuses occasions auprès du grand public sur ces questions, à travers des séances d'informations, des participations à des débats et en publiant une brochure de sensibilisation sur « la crise des migrants ».

## LA CITATION

”

*« Les dirigeants mondiaux ne peuvent plus rester passifs devant tant de vies humaines perdues inutilement. Nous devons faire preuve d'ingéniosité pour trouver des solutions durables et venir en aide aux réfugiés. Nous devons trouver des moyens humains et dignes pour que, durant leur quête de sécurité, les réfugiés ne risquent pas leur vie ni celle de leurs familles, en ayant recours à des passeurs sans scrupule ou en montant à bord d'embarcations impropres à la navigation. »*

Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié 2016.



# CECI N'EST PAS UNE CRISE DES MIGRANTS \*

**ciré**  
sensibilisation et action  
pour réfugiés et migrants

## En Belgique : vers toujours plus de dissuasion et de restrictions

La majorité des demandeurs d'asile arrivés dans notre pays provenaient de pays touchés par des conflits et de la violence : Irak, Syrie, Afghanistan. Alors que la Belgique a enregistré significativement moins de demandeurs d'asile (18.710 contre 44.760 en 2015) et que le taux de protection au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) a continué d'avoisiner les 60%, le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Theo Francken, a continué à mener des campagnes de dissuasion à l'égard des demandeurs d'asile. De même, le système de pré-enregistrement à l'Office des étrangers et de pré-accueil mis en place pendant la crise de 2015 a été maintenu, en dehors de tout cadre légal et alors même que le contexte en Belgique ne le justifie plus. Le Gouvernement a également renforcé sa politique de dissuasion en renouvelant la liste de « pays d'origine sûrs » à laquelle la Géorgie a été ajoutée, contre l'avis même du CGRA.

Comme souhaité par le gouvernement, la limitation du droit de séjour des réfugiés à 5 ans et l'allongement des délais de procédure de regroupement familial pour les bénéficiaires de protection ont été votés.

Et le Secrétaire d'État a annoncé sa volonté de faire retirer davantage de statuts de protection, notamment pour des raisons de sécurité nationale, d'ordre public ou de fraude, jetant encore une fois au passage le discrédit sur l'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Il n'y a jamais eu autant de déplacés de force dans le monde et l'Europe est dans une crise politique majeure. Pourtant, l'État belge s'est avant tout attaché à prendre des mesures restrictives sur fond de discours stigmatisant et criminalisant.

Alors que la Belgique en a la capacité, elle n'a pas tenu ses engagements, notamment en matière de relocalisation des demandeurs d'asile en provenance d'Italie et de Grèce (fin 2016, seuls 206 demandeurs d'asile ont été effectivement relocalisés sur les 3.606 prévus). Et face à la situation à Calais, la réaction des autorités belges a été celle du rétablissement des contrôles aux frontières afin d'empêcher les migrants et les réfugiés de venir s'installer sur nos côtes.

De même, l'État belge a refusé obstinément d'accorder un visa humanitaire à une famille syrienne vivant sous les bombardements à Alep, alors qu'une décision de justice l'y obligeait. Un cas qui démontre un manque criant de solidarité et d'assistance face à la détresse des personnes qui fuient la guerre et qui tentent d'atteindre légalement notre pays. Comme le demande depuis longtemps le CIRÉ, le gouvernement doit mettre en place des voies sûres et légales et octroyer davantage de visas humanitaires, car il s'agit d'une des seules possibilités pour des personnes en danger et ayant un lien avec la Belgique de rejoindre notre pays pour y trouver la sécurité.

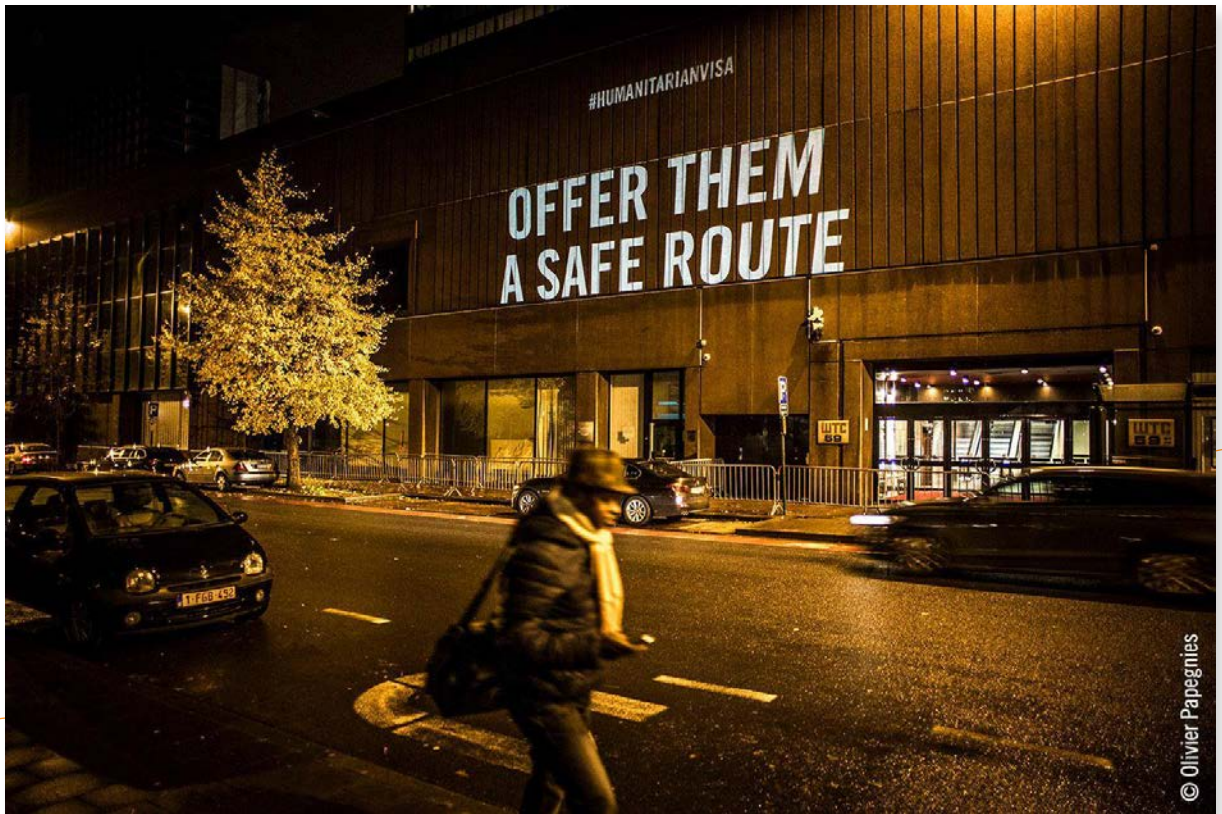
Le CIRÉ s'est mobilisé lors d'actions sur l'accès à la protection et a continué d'informer un large public sur le droit d'asile, la procédure d'asile et les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le CIRÉ a également continué son nécessaire travail de sensibilisation visant à déconstruire les préjugés à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés.

## Perspectives pour 2017

Face à la sérieuse mise en péril de la protection internationale et à la tendance à la restriction des droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection internationale, aux niveaux européen et belge, le CIRÉ va continuer à :

- plaider pour des politiques qui assurent le respect des droits humains, l'accès à la protection et une protection effective aux réfugiés;
- analyser les évolutions politiques en la matière (reprise des transferts Dublin-Grèce, mise en œuvre de la relocalisation, coopération avec des États tiers à l'UE);
- se mobiliser avec d'autres acteurs sur ces questions lors d'événements et actions;
- veiller au maintien des droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection et à la qualité de la procédure d'asile belge (notamment en étant attentif à la future transposition de la refonte de la directive « Procédures » et au renouvellement de la liste des « pays d'origine sûrs » en droit belge);
- sensibiliser et informer un large public sur la question des réfugiés, du droit d'asile et des enjeux politiques européens qui en découlent.





## La thématique « Protection » en activités

### ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS

- Soutien aux initiatives des « European black days », 17 et 18 mars 2016.
- Participation, avec toute une série d'associations et de collectifs citoyens, à la marche « Safe passage now », 27 février 2016.
- Organisation d'une action avec Amnesty International et Vluchtelingenwerk Vlaanderen pour demander au gouvernement de mettre en place des voies d'accès sûres et légales pour les personnes qui fuient les conflits et les persécutions, 17 novembre 2016.

### INTERVENTIONS ET ANIMATIONS

- Intervention sur la « Crise des réfugiés : quelle politique européenne et belge ? » auprès de la CSC BI&E, 28 janvier 2016.
- Intervention sur « La crise de l'asile au niveau européen et belge : mise au point et perspectives » au colloque « Homme exilé, âme déracinée. La santé mentale en migration » organisé par l'ISSG de la Haute Ecole Galilée, 15 février 2016.
- Animation d'une matinée sur « La procédure d'asile et les procédures de régularisation » dans le cadre d'un projet coordonné par la Plateforme prévention sida avec le CETIM – CHU Saint-Pierre, Lhiving, Topaz-UZ Brussel, Libiki et Nyampinga à l'occasion de la journée des femmes, 19 février 2016.
- Séance d'information sur « L'asile et la sensibilisation à la question de l'accueil des réfugiés » auprès des différents services de la commune de Watermael-Boitsfort, 22 février 2016.
- Intervention sur « La politique d'asile au niveau européen et la politique d'accueil en Belgique » auprès des étudiants du séminaire de questions d'actualité du secteur non-marchand du Master en sciences du travail de l'ULB, 17 mars 2016.
- Séance d'information sur « L'asile et la question de l'accueil des réfugiés » dans le cadre de la Plateforme réfugiés de Watermael-Boitsfort, 23 mars 2016.
- Séance d'information sur « La protection internationale et la procédure d'asile en Belgique » auprès des agents du Centre Psycho-médico-social II de la Ville de Bruxelles, 14 avril 2016.
- Séance d'information pour les formateurs du PAC sur « Les politiques migratoires, l'asile et les préjugés » dans le cadre de la pièce « Les inouïs », 20 avril 2016.
- Intervention sur « Les demandeurs d'asile irakiens et syriens » lors de la journée de formation des acteurs de d'accueil sur l'accompagnement des personnes originaires du Moyen-Orient, 19 mai 2016.



- Intervention sur « Une crise de l'asile ? Mise au point sur les politiques d'accueil et d'asile au niveau européen et belge » pour la section locale de Bruxelles de la CSC, 2 juin 2016.
- Séance d'information sur « La procédure d'asile et les possibilités de séjour étudiant et de régularisation en Belgique » pour des professeurs de l'Institut Dominique Pire, 9 juin 2016.
- Intervention sur « L'accord UE-Turquie : décryptage et état des lieux » pour le MOC, 23 juin 2016.
- Intervention lors de la soirée « Refugees welcome » organisée par le CNCD-11.11.11. sur le thème des réfugiés en Belgique, 23 juin 2016.
- Intervention sur la politique européenne et belge en matière d'asile lors de la première du film documentaire « FUOCOAMMARE » au Cinéma Caméo, 21 septembre 2016.
- Séance d'information sur « Les politiques européennes en matière de migration et d'asile » pour des animatrices du Théâtre de Poche dans le cadre de la pièce « Angleterre, Angleterre », 5 octobre 2016.
- Intervention sur « La protection internationale et le droit d'asile » dans le cadre du certificat interuniversitaire en migrations, diversité ethnique et relations interculturelles de l'ULB-ULg, 8 novembre 2016.
- Intervention sur « L'asile au niveau européen et belge : mise au point », auprès du personnel du CPAS d'Anderlecht, 1er décembre 2016.

## PUBLICATIONS

- *Les demandeurs d'asile d'Irak, et en particulier de Bagdad*, Parole à l'exil, en collaboration avec Caritas, mai 2016.
- *Qu'est-ce qu'un réfugié ?*, mise à jour juin 2016.
- *Nouveau mandat de Frontex: une réponse toujours plus attentatoire aux droits humains*, août 2016.
- *Accord migratoire UE-Turquie: la dissuasion à tout prix*, septembre 2016.
- *Ceci n'est pas une crise des migrants. Ceci est une crise d'humanité*, octobre 2016.

# Accueil des demandeurs d'asile : une année à marquer d'une pierre noire

Le CIRÉ défend une politique d'accueil de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile, notamment en termes de logement adapté, d'accès aux soins de santé, de soutien psychosocial et de suivi de la procédure. L'année 2016 aura été particulièrement marquée par les décisions politiques belges en matière d'accueil des demandeurs d'asile.

## La suppression de milliers de places d'accueil

En juin 2016, le Gouvernement a annoncé sa décision de supprimer 10.000 places d'accueil pour les demandeurs d'asile.

Après la forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile en 2015, les demandes étaient en baisse depuis le début de l'année. À l'évidence, le gouvernement devait prendre des décisions pour adapter le réseau d'accueil au contexte actuel. Il est en effet défendable de fermer les places ouvertes dans l'urgence quand cette urgence a disparu, de surcroît en maintenant 7.500 places « tampons », activables rapidement. Si ce n'est que les places à fermer ont été soigneusement choisies. Et que le fait de considérer que la Belgique n'est plus concernée par la « crise de l'asile » est un positionnement purement politique qui traduit la volonté de rassurer la population sur le fait que la « crise de l'asile » n'était que temporaire, qu'elle est sous contrôle et que les migrants n'arrivent plus en Belgique. Or, si le nombre de demandes d'asile baisse en Belgique, ce n'est pas parce qu'il y a moins de personnes en demande de protection. Mais plutôt parce qu'on les empêche ou qu'on les dissuade de venir.

## Conséquences de cette décision sur l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique

La capacité d'accueil des centres collectifs a été réduite en fermant les places d'urgence, en ne prolongeant pas les contrats temporaires avec les opérateurs privés et en diminuant le nombre de places dans les centres restants. De manière plus précise, dans le sud du pays, 12 centres ont été fermés : des centres Fedasil, de la Croix-Rouge, de Caritas international et des centres privés.

En ce qui nous concerne, le gouvernement Michel a aussi profité du plan de fermeture pour supprimer le modèle d'accueil des associations, actif depuis 17 ans. En partenariat avec Fedasil, elles proposaient aux demandeurs d'asile un hébergement dans des logements individuels, avec un accompagnement adapté à leurs besoins : modèle d'accueil reconnu de longue date, qui favorise l'autonomie et l'intégration. Il s'inscrit aussi dans une histoire : depuis 1937, les associations ont accueilli, au fil des crises migratoires, des réfugiés espagnols, hongrois, albanais, rwandais, kosovars, irakiens, afghans, syriens...

Pourquoi cette décision ? L'accueil individuel fonctionne bien et est moins coûteux que l'accueil en centres collectifs. Peut-être est-elle liée à notre mission : la défense des droits des étrangers, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Aux yeux de certains, nous les accueillons peut-être « trop bien ». Dans un contexte de politique migratoire restrictive, de dissuasion des demandeurs d'asile, les associations - par leur discours et leurs pratiques - gênent.

Notre collaboration avec Fedasil devrait prendre fin en juin 2017, alors que la Belgique a précisément besoin de renforcer les outils d'intégration et que la « crise de l'asile » est loin d'être terminée.





# 10.000

10.000 places d'accueil de demandeurs d'asile ont été supprimées en 2016 dans le réseau d'accueil de Fedasil. La structure d'accueil des associations va perdre 424 places structurelles sur 590, soit 72% de sa capacité d'accueil.

## Au quotidien, dans la structure d'accueil du CIRÉ

### Fin de la convention avec Fedasil

En plus d'apprendre la fin de notre convention avec Fedasil, nous avons aussi dû fermer les 273 places « extra » que Fedasil nous avait demandé d'ouvrir en 2015 suite à la crise de l'accueil.

Il nous paraît important de souligner ici combien ces modifications exigent des efforts d'adaptation lourds et répétés de la part des partenaires. Il n'est en effet simple ni de trouver rapidement plusieurs centaines de logements, ni de devoir les fermer un an et demi plus tard.

L'annonce de la fin de convention a provoqué une onde de choc au CIRÉ et chez ses partenaires. Incertitudes sur l'avenir, dégâts sociaux considérables (de nombreux préavis ont été et vont encore être donnés), organisations malmenées, sentiment profond de déni de reconnaissance du travail accompli et du fait que nous avons toujours tenté de nous adapter aux besoins du réseau... Les six derniers mois de l'année ont été extrêmement éprouvants tant pour les travailleurs des associations que pour leurs responsables. Il est quasi impossible dans ce contexte de s'investir dans la mise en œuvre d'un projet d'accueil de qualité, beaucoup d'énergie étant orientée vers la survie ou le redéploiement des organisations. Des discussions ont cependant repris dès la fin de l'été avec Fedasil. Très vite, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, s'en est retiré. Depuis, les responsables du CIRÉ et des partenaires tentent avec ténacité, malgré le flou et les changements d'options des autorités, d'avancer vers la concrétisation d'un nouveau projet d'accueil et la conclusion d'une nouvelle convention. Nous restons persuadés que notre modèle d'accueil doit continuer à exister, car il est particulièrement bien adapté aux besoins des demandeurs d'asile. À l'heure d'écrire ces lignes, on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait.

### L'accueil des publics vulnérables

Fedasil a profité de la diminution du nombre de places pour tenter d'installer son nouveau modèle d'accueil. Dans ce cadre, il semble qu'à l'avenir, notre éventuelle place dans le réseau se limiterait à l'accueil de publics spécifiques nécessitant un hébergement et un accompagnement particuliers : les malades, les femmes vulnérables et les mineurs étrangers non-accompagnés (MENA).

À partir de juin 2016, nous avons dû diminuer le taux d'occupation au sein de la structure d'accueil et fermer progressivement les places encore disponibles. Nous n'avons plus eu de désignation, sauf des personnes « spécifiques », à savoir des personnes ayant des besoins particuliers.

### L'accueil des personnes malades et des femmes vulnérables

Nombre de personnes malades et vulnérables (comme les femmes seules avec enfants) sont déjà passées par notre structure d'accueil. Nous avons déjà largement pu vérifier l'importance de pouvoir leur proposer des places bien adaptées à leurs besoins particuliers.

Relevons à ce propos que grâce à nos places spécifiques, nous avons pu aider quelques personnes qui, en urgence, se sont retrouvées en besoin de logements individuels adaptés, suite à la fermeture de centres gérés par des opérateurs privés en 2016.

### L'accueil des MENA

Depuis le mois de janvier 2015, nous avons déjà ouvert une vingtaine de places pour des MENA et ce, avec l'objectif de les préparer à la vie en autonomie et à la transition vers l'aide financière.

Fin 2016, nous en avons ouvert 16 supplémentaires<sup>18</sup>, à la fois pour répondre à un besoin accru de places pour des jeunes suite à une très forte hausse du nombre de MENA en centres collectifs, et en parallèle avec les discussions avec Fedasil sur le contenu d'une possible nouvelle convention.

Le travail avec les MENA suppose d'adapter à la fois les types de logement et l'accompagnement. Le CIRÉ et ses partenaires ont d'ores et déjà commencé à intégrer ces spécificités dans leur travail avec les MENA. Ce processus est en cours et pas mal de questions sont en chantier, comme par exemple l'amélioration des articulations entre assistants sociaux et tuteurs.

<sup>18</sup> En fait, il s'agit de reconversion de places pour malades en places Mena. Cela montre bien notre flexibilité !

## Match-it

La gestion du réseau d'accueil par Fedasil et ses partenaires repose sur des processus administratifs lourds et énergivores. C'est pourquoi, le projet Match-it a été initié en 2016 au sein de notre structure d'accueil pour automatiser et informatiser les processus clés de Fedasil. Une base de données commune à l'ensemble du réseau devrait permettre à terme de rendre accessibles les informations pertinentes concernant les logements et la situation des résidents. La mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement avec Fedasil s'est avérée plus complexe que prévu : fin 2016 Match-it n'était pas encore totalement opérationnel.

## Les intentions du gouvernement concernant le modèle d'accueil

Dans la note de politique générale du Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, on peut clairement déceler les intentions du gouvernement.

Alors qu'il n'y a jamais eu autant de personnes en demande de protection dans le monde, la volonté du gouvernement est de continuer à fermer des places d'accueil.

Les logements individuels sont réservés aux personnes reconnues réfugiées, à celles qui ont de fortes chances d'être reconnues et aux groupes vulnérables éprouvant des besoins spécifiques. La désignation de places individuelles semble apporter une réponse adéquate au problème que constituait la transition de l'accueil vers l'aide sociale pour les personnes reconnues. L'attribution de places adaptées aux besoins des personnes vulnérables est elle aussi une mesure positive. Cependant, des critères clairs, objectifs et rendus publics devraient préciser la notion de « personnes ayant de fortes chances d'être reconnues ». Cette discrimination génère par ailleurs des tensions au sein des structures collectives entre les communautés de résidents, certains pouvant aller en logement individuel, d'autres ne pouvant même pas demander leur transfert, malgré le fait que ce soit prévu par la loi<sup>19</sup>.

Un meilleur accompagnement des profils vulnérables et des mesures concrètes prévues à cette fin constituent, selon nous, de réelles avancées attendues de longue date. Hélas, cette prise en compte des vulnérabilités s'arrête en cas d'échec de la procédure d'asile.

Au-delà de la dénonciation de la politique menée par le gouvernement, nous avons veillé à faire entendre nos revendications et à promouvoir notre vision sur le sujet (via des communiqués de presse, du lobbying, des analyses...).

## Perspectives pour 2017

En 2017, nos priorités seront les suivantes :

- mettre en œuvre le plan de fermeture suite à la fin de notre convention avec Fedasil en juin 2017 ;
- finaliser une éventuelle nouvelle convention avec Fedasil et dans ce cadre, définir avec nos partenaires un cadre propice à soutenir au mieux la qualité de l'accueil et de l'accompagnement ;
- continuer à développer notre expertise dans l'accompagnement des publics vulnérables (MENA, malades, femmes vulnérables) ;
- faire aboutir le projet Match-It: ceci aura une forte incidence sur les procédures de travail et demandera d'importantes adaptations ;
- assurer une vigilance par rapport à la politique d'accueil (modèle d'accueil et nombre de places).

### LE TÉMOIGNAGE

*« La question des réfugiés m'est tombée dessus d'un coup, un jour de la fin août, en allant au parc Maximilien avec un sac de vêtements (...) Avant, j'étais très souriante, maintenant, un peu moins ».*

Isabel

Isabel s'est brutalement retrouvée confrontée à la réalité des demandeurs d'asile lors de la crise de l'été 2015. Et cela a fait basculer sa vie. Après la fermeture du parc, elle a mené des actions à Bruxelles, elle est allée à Dunkerque, puis en Grèce... Lors de la bibliothèque vivante organisée à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, elle a raconté l'histoire de ce parcours intense et déstabilisant, qui pose la question de l'engagement et de la résistance.

<sup>19</sup> Loi du 12 janvier 2007, Art. 12. § 1er : Le demandeur d'asile dont le lieu obligatoire d'inscription, désigné en application de l'article 11, § 1er, est une structure d'accueil communautaire peut demander, après y avoir résidé pendant [six] mois, que ce lieu soit modifié en faveur d'une structure d'accueil individuelle, dans la limite des places disponibles.

## SOLIDARITÉ ET ENGAGEMENT CITOYEN

Année difficile, 2016 a cependant aussi été l'occasion pour nous d'expérimenter un tout nouveau champ : le travail avec des citoyens bénévoles.

Depuis août 2015, vu l'arrivée importante de réfugiés en Europe, de nombreuses personnes ont cherché à s'engager auprès de ce public. Le CIRÉ, avec l'aide de la Fondation Roi Baudouin, s'est engagé à favoriser l'implication de bénévoles dans le cadre de la structure d'accueil. Cela s'est fait au travers de l'organisation de parrainages de familles demandeuses d'asile hébergées par la structure: l'occasion, par exemple, d'offrir de l'aide pour l'obtention du permis de conduire, de partager des moments de convivialité, d'améliorer le français, d'apporter du soutien scolaire pour les enfants... Cela a également pris la forme d'activités bénévoles à destination des résidents, avec notamment un programme d'excursions et d'activités socio-culturelles pendant l'été, des cours de français, une aide à la recherche de logement...

Toutes ces activités ont été fort appréciées parce qu'elles permettent de soulager un peu les équipes, mais surtout parce qu'elles signifient un réel soutien aux personnes.

Dans la même veine, nous avons fait de la Journée mondiale du réfugié un espace de rencontres entre les nombreuses initiatives citoyennes existant en matière d'asile, les professionnels du secteur et les demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants. Une manière de tenter de tisser des liens.



## L'accueil des demandeurs d'asile en activités

### ANIMATIONS ET INTERVENTIONS

- Journée d'introduction pour les nouveaux travailleurs sociaux de l'accueil des demandeurs d'asile, 18 février 2016.
- Interventions avec les travailleurs sociaux de Caritas International sur le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'asile de la structure d'accueil, 4, 18, 21 et 31 mars 2016.
- Formation sur le droit à l'accueil des demandeurs d'asile pour des professionnels, psychologues, avocats et médecins avec le centre de santé mentale Ulysse, 11 mars 2016.
- Animation de la Plateforme « parrainage », de mars à décembre 2016.
- Rencontres avec les plateformes et collectifs citoyens engagés auprès des réfugiés et demandeurs d'asile en Belgique francophone (Réseau Inter Collectif Refugees - RIC Ref), 23 avril 2016, 4 juin 2016.
- Organisation d'une formation en Français langue étrangère (FLE) pour soutenir les bénévoles qui proposent un support en français pour les demandeurs d'asile résidant chez Aide aux personnes déplacées (APD), 5 avril 2016.
- Formation d'autodéfense juridique pour personnes étrangères dans le cadre d'une matinée d'information organisée par la CSC à Binche avec une vingtaine de femmes syriennes et afghanes du Centre d'accueil Fedasil de Binche, 17 mai 2016.
- Formation en droit des étrangers pour bénévoles du collectif citoyen ACCES, un groupe citoyen de soutien à des migrants demandeurs d'asile vivant dans un centre situé à Couvin, 17 mai 2016.
- Journée d'information pour les travailleurs sociaux de l'accueil des demandeurs d'asile pour les outiller dans l'accompagnement des personnes originaires du Moyen Orient, 19 mai 2016.
- Organisation de rencontres et de groupes de travail afin de faciliter l'accès des demandeurs d'asile au mouvement des SEL (Système d'échange/entre-aide local), 3 et 30 juin 2016, 14 juillet 2016, 29 octobre 2016.
- Organisation d'un groupe de travail « Hold Up » avec la communauté Make sense (citoyens entrepreneurs sociaux) et participation à l'une de leurs rencontres, afin d'identifier des possibilités de travail commun entre les entrepreneurs sociaux, désireux de développer des projets pour répondre aux challenges rencontrés par les demandeurs d'asile et les réfugiés, et les professionnels du secteur asile-migration, 6 juin 2016, 29 et 31 juillet, 13 décembre 2016.
- « Citoyens et professionnels : une journée pour se rencontrer et faire du lien » Journée mondiale du réfugié, 18 juin 2016.
- Rencontres entre des bénéficiaires de la structure d'accueil du CIRÉ et des citoyens. Programme d'activités d'été :
  - Stage de photos pour des jeunes entre 14 et 20 ans, organisé par une bénévole du CIRÉ et proposé gratuitement aux demandeurs d'asile de la structure d'accueil, 25-29 juillet 2016.
  - Journée à la mer – mini olympiades : journée organisée avec les bénévoles pour les demandeurs d'asile résidant dans la structure d'accueil, 30 juillet 2016.
  - Visite au Musée des sciences naturelles de Belgique : après-midi pour les bénévoles et les demandeurs d'asile de la structure d'accueil, 3 août 2016.
  - Spectacle des clowns et magiciens sans frontières, goûter : après-midi pour les bénévoles et les demandeurs d'asile de la structure d'accueil, 10 août 2016.
  - Pique-nique et Festival théâtres nomades : soirée pour les bénévoles et les demandeurs d'asile de la structure d'accueil, 19 août 2016.



- Formation pour les candidats parrain/marraine pour un(e) demandeur/se d'asile, 12 et 19 octobre 2016.
- Intervention sur la crise de l'accueil au centre de santé mentale Ulysse, 13 octobre 2016.
- Mise en place d'un ciné-club avec les bénévoles du CIRÉ et les demandeurs d'asile résidant dans la structure d'accueil. Nous avons sélectionné deux films accessibles à un public parlant peu le français, 22 octobre 2016 et 12 novembre 2016.
- Matinée d'informations et d'échanges sur l'accompagnement des MENA dans le but de pouvoir partager nos expériences et d'établir des bases pour que ce travail puisse se mener et se développer dans les meilleures conditions, 10 novembre 2016.
- « Introduction à l'interprétation et la médiation des services publics », dans le cadre d'un cours en droit des étrangers à l'université de Mons, 6 octobre 2016 et 17 décembre 2016.
- Concert de fin d'année organisé en collaboration avec une bénévole du CIRÉ, 9 décembre 2016

## PUBLICATIONS

- *Le pré-accueil de personnes demandeuses d'asile et autres pratiques hors du droit*, juillet 2016.
- *Ces associations qui dérangent*, octobre 2016.
- *Les initiatives citoyennes en faveur des réfugiés et migrants*, novembre 2016.





# L'intégration redevenue une priorité politique

Suivre l'actualité politique en matière d'accueil des primo-arrivants, de cohésion sociale et d'intégration des réfugiés, actualiser le contenu des cahiers *Vivre en Belgique*, offrir les ateliers citoyens aux primo-arrivants et participer activement à différentes plateformes associatives ont été les principaux axes de travail de la thématique « Intégration » au cours de cette année.

## Intégration des primo-arrivants: une priorité politique à tous les niveaux de pouvoir

Dans le cadre de l'arrivée importante de réfugiés en 2015 et suite aux attentats de Paris et de Bruxelles, la Belgique a fait resurgir le concept de l'intégration pour faire de celle-ci une priorité politique. Même si la plupart des mesures figuraient dans les accords des gouvernements compétents, ce contexte a certainement précipité leur mise en œuvre.

Cette année a vu les politiques d'accueil et d'intégration des primo-arrivants (PA) se concrétiser dans le paysage institutionnel francophone. Avec, en avril, le vote en séance plénière du Parlement wallon, du décret instaurant le parcours d'intégration obligatoire en Wallonie. L'arrêté d'exécution, adopté en troisième lecture en décembre par le gouvernement wallon vise notamment à mieux articuler les différents opérateurs (dont les Centres régionaux d'intégration) afin de leur permettre d'assurer leurs missions.

Et au niveau bruxellois, avec l'ouverture tant attendue de deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants: BAPA Via (en mars) et BAPA Bxl (en septembre). Fin décembre, la Commission communautaire commune (COCOM) a approuvé en dernière lecture une ordonnance-cadre qui traite de la dimension obligatoire du dispositif et vise à harmoniser (au niveau des étapes, des procédures, du public visé, de la délivrance des certificats...) une politique qui relève de deux entités distinctes compétentes en la matière sur la région: la COCOF et la Vlaamse Gemeenschap<sup>20</sup>.

Le gouvernement flamand n'est pas en reste puisqu'il peut dorénavant, par l'adoption, en janvier, d'un arrêté d'exécution du décret *Integratie en Inburgering*, compter sur des tests d'intégration obligatoires et sur un élargissement du public soumis à l'obligation de suivre le parcours.

Au niveau fédéral, la loi Francken, votée en novembre, fait des « efforts » d'intégration une condition au séjour des ressortissants étrangers. La mise en application de cette loi

nécessite que les entités fédérées s'accordent entre elles et avec le fédéral en ce qui concerne la déclaration du migrant qui doit « *comprendre nos droits, obligations, valeurs et libertés et agir en conformité avec ceux* ». Ce qui ne sera pas chose aisée... Mais le ton est donné<sup>21</sup> !

# 1.090

C'est le nombre total de primo-arrivants qui ont entamé en 2016 leur parcours d'intégration dans un BAPA.

## Les premiers pas du parcours d'accueil bruxellois

Le CIRÉ a suivi les politiques d'accueil et d'intégration pour primo-arrivants au niveau bruxellois par des rencontres régulières avec les BAPA, par la participation au comité de pilotage du projet « Parcours intégration et droits » de l'Association pour les droits des étrangers, ainsi qu'aux différentes réunions thématiques dans le secteur. Nous avons pris position sur la question à différentes reprises par voie de presse, d'analyses, ou d'interventions et avons été attentifs à la dimension obligatoire du parcours d'accueil et à ses implications pour les primo-arrivants. Pour s'assurer que le dispositif soit mis en œuvre dans un esprit positif, respectueux et émancipateur des primo-arrivants, nous avons constitué, avec Lire et écrire et les mouvements ouvriers porteurs (CSC et FGVB) une plateforme de vigilance<sup>22</sup> sur la politique d'accueil des primo-arrivants. Celle-ci, réunie deux fois au premier trimestre, n'a pour raisons institutionnelles d'une de ses composantes, pas été très opérationnelle cette année... À suivre.

<sup>20</sup> Selon la Ministre Céline Frémault, le texte sera bientôt soumis au Parlement bruxellois. Les premières réunions concernant l'accord de coopération entre les entités fédérées portant sur les modalités pratiques de mise en œuvre du parcours obligatoire auront lieu en février 2017. La date d'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif sera fixée à l'issue de ces réunions, Assemblée réunie de la COCOM-Session 2016-2017, C.R.I. COM (2016-2017), N°10, p.19.

<sup>21</sup> Voir la partie du présent rapport consacrée au séjour.

<sup>22</sup> Voir rapport annuel du CIRÉ 2015, p.37.

## Vivre en Belgique : se familiariser avec le fonctionnement de la société belge

Dans le contexte de la création des bureaux d'accueil pour primo-arrivants et particulièrement vu l'offre grandissante d'ateliers d'initiation à la citoyenneté à Bruxelles et en Wallonie (par différents acteurs associatifs ou publics), une actualisation de l'information des douze « cahiers de matières » du site [www.vivrebelgique.be](http://www.vivrebelgique.be) et un relookage de celui-ci étaient nécessaires. Débuté fin 2015, ce travail a été considérable en 2016 et a débouché, en septembre, sur la promotion de l'outil auprès de l'ensemble des opérateurs en citoyenneté bruxellois et wallons, centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres régionaux d'intégration.

## L'intégration des réfugiés : un véritable défi !

La sortie des structures d'accueil des réfugiés et leur intégration sur le marché de l'emploi et du logement constituent un défi sans précédent. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a d'ailleurs, dans son rapport<sup>23</sup>, appelé la Belgique à mieux intégrer les réfugiés. Cette intégration doit évidemment se manifester dans le travail<sup>24</sup>. Mais pas uniquement : l'enseignement, la formation et le logement sont autant de leviers importants de l'intégration des réfugiés. Celle-ci, parce qu'elle est du ressort des communautés et des régions, fait face à des disparités fortes et à une absence de réponse centralisée ou coordonnée. Or, la tâche est ardue...

Avec l'objectif d'interpeller les différents niveaux de pouvoir concernés pour qu'ils renforcent les politiques d'intégration et prennent en compte les besoins spécifiques des réfugiés, le CIRÉ a suivi les projets associatifs et publics en la matière et participé aux réunions des collectifs citoyens bruxellois et wallons et aux groupes de travail thématiques organisés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (avec d'autres acteurs du secteur sur les différents volets de l'intégration), par la Fédération des employeurs de Belgique (s'agissant de la mise à l'emploi), par la Plateforme bruxelloise d'aide aux réfugiés et par Vluchtelingenwerk Vlaanderen (s'agissant du logement).

## FAMILLES EN ERRANCE DITES ROMS : AVANCÉES DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS ET INITIATIVES DES LOCALITÉS POUR PARTICIPER À L'EFFORT RÉGIONAL

Le CIRÉ s'est mobilisé sur la problématique des familles en errance dites roms par le suivi du projet-pilote de la commune d'Ixelles (accueil de deux familles par le biais d'un accompagnement rapproché) et la coordination de la plateforme associative « Familles en errance dites roms ».

Suivant la situation des familles sur le terrain, celle-ci interpelle les autorités bruxelloises pour demander des solutions de prise en charge durables pour ces familles. Cette année, l'accent a été mis sur la sensibilisation des CPAS qui ont pu bénéficier de subventions spéciales du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) pour des projets visant spécifiquement l'aide sociale aux personnes dites roms et aux gens du voyage.

Les expériences de prise en charge par les communes devraient donc se multiplier, ce qui nous réjouit. Les acteurs de terrain (associations, localités et CPAS), sous l'impulsion notamment de la RBC, et lors des coordinations sociales de la COCOM, ont multiplié l'échange de bonnes pratiques. Ces partenariats doivent encore être renforcés. La Task force régionale n'a jamais vraiment pris corps et son fonctionnement devra être revu.

Le CIRÉ a participé aux quatre concertations thématiques (santé, éducation, logement et travail) de la Plateforme nationale rom, lancée en mai avec l'aide de la Commission européenne et coordonnée par le Ministère de l'intégration sociale<sup>1</sup> qui formulera des recommandations pour une meilleure inclusion des Roms.

1 <https://www.mi-is.be/fr/themes/pauvrete/integration-des-roms/la-plateforme-nationale-belge-pour-les-roms>

23 OCDE, Les clés de l'intégration: les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection, juin 2016 - <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/8116032e.pdf>

24 Voir la partie du présent rapport consacrée au service « Travail, équivalences et formations ».

## Contre l'assignation identitaire : vous valez mieux que ça !

La Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations<sup>25</sup> réunit une septantaine d'associations, de syndicats et de collectifs de migrants, soucieux de restaurer une unité d'action pour faire face ensemble à la résurgence du racisme. Ces associations du secteur de l'antiracisme et de l'éducation permanente ont, via le comité de pilotage de la Plateforme (dont fait partie le CIRÉ et qui s'est réuni mensuellement) travaillé activement au lancement d'une campagne contre la violence des mécanismes d'assignation identitaire, en collaboration avec le Cabinet de la Ministre Simonis, en charge de l'égalité des chances<sup>26</sup> et la RTBF. Une centaine d'activités, généralement publiques, seront proposées par des associations bruxelloises et wallonnes au cours du premier trimestre 2017.

### SHARE - FORUM DES MIGRANTS

Share a poursuivi ses efforts visant à renforcer la participation des migrants comme acteurs dans les débats et les politiques migratoires les concernant et à créer des synergies et des opportunités de partenariats entre les associations de migrants et d'autres acteurs de la société. Dans ce cadre, le CIRÉ a participé aux demi-journées de réflexion « Y-a-t-il une crise des réfugiés en Europe » et aux deux assemblées générales de l'asbl, constituée en juin 2015, et dont il est membre fondateur.

## Perspectives pour 2017

Le CIRÉ participera à la mise en place, au renfort ou à la transformation des politiques destinées à soutenir l'intégration de différents publics étrangers, en particulier les primo-arrivants au sens des décrets wallon et bruxellois, les réfugiés et les familles en errance dites roms. Par le suivi des politiques mises en œuvre au niveau des régions et des communautés, par les outils et services qu'il met à disposition des bénéficiaires<sup>27</sup> ou par les plateformes associatives dans lesquels il est actif.



<sup>25</sup> <http://www.luttecontreleracisme.be/>

<sup>26</sup> <http://www.vousvalezmeuxqueca.be>

<sup>27</sup> Voir les actions en matière d'intégration : services « Logement », « École » et « Travail, équivalences et formations ».

## ATELIERS CITOYENS POUR LES PRIMO-ARRIVANTS : UN OUTIL POUR PRENDRE PIED EN BELGIQUE

Fort de son expérience de formations Arcada pour primo-arrivants et de son Bureau d'accueil des primo-arrivants<sup>1</sup>, le CIRÉ a mis en place un projet d'ateliers citoyens, avec l'appui du Fonds asile, migration et intégration (AMIF) et de la cohésion sociale régionale, pour permettre aux primo-arrivants de mieux comprendre la société belge.

Les ateliers citoyens proposent une réflexion sur les questions d'identité, de stéréotypes et de préjugés, et une approche de la communication interculturelle. Il comprend des modules sur l'histoire, la géographie et les institutions de Belgique et des clés pour comprendre l'enseignement, les soins de santé, la sécurité sociale, le logement, le marché de l'emploi, les équivalences des diplômes et les formations. Et enfin, des outils pour élaborer un projet personnel, professionnel ou citoyen. Le CIRÉ axe sa méthode sur la dynamique de groupe et le « vivre ensemble » et sur les échanges d'expériences entre les participants. Notre motivation principale est la remise en mouvement ou en projet des primo-arrivants, tant au niveau du travail, de la formation, du bénévolat,

que d'activités citoyennes. Nous avons proposé cinq ateliers cette année, dont deux qui incluent des ateliers artistiques et davantage de suivi individuel, en collaboration avec Ulysse asbl, pour un public fragilisé.

Dans la mesure du possible, nous avons adapté nos outils et interventions en fonction de nos groupes et de leurs besoins: nous faisons en effet face à une forte demande de participation de la part d'un « nouveau public » qui souhaite obtenir la nationalité belge et qui, pour ce faire, doit prouver son intégration. La coexistence des parcours d'accueil pour primo-arrivants et des ateliers citoyens de l'associatif constitue un enjeu: nous avons tenté d'articuler au mieux notre activité dans le secteur, par le biais de rencontres avec les BAPA, les autres opérateurs d'ateliers citoyens, l'administration et le Cabinet de la cohésion sociale. Cela a aussi été l'occasion de mener une réflexion au niveau de la méthodologie, du contenu et des outils. Nous avons évalué nos modules avec les participants et les intervenants afin de pouvoir poursuivre ces ateliers en 2017<sup>2</sup>, ateliers qui seront proposés six fois sur l'année et lors desquels nous expérimenterons de nouveaux outils et un volet sur les questions de genre.

1 Projet sur cinq ans, terminé le 31 décembre 2015, voir rapport annuel du CIRÉ 2015, p.40.

2 Prévu pour une durée de 5 ans, ce projet est en attente d'une réponse au niveau du financement par l'AMIF.

## LE TÉMOIGNAGE

*« Cela m'a permis de rencontrer des personnes de nationalités différentes et d'évoluer ensemble en fonction des sujets abordés : avoir confiance en soi et en les autres, se créer un réseau, analyser son passé, son présent et orienter son futur, avoir un projet. Le plus important : se connaître soi-même et travailler en groupe ».*

Octave, participant aux ateliers citoyens



## La thématique « Intégration » en activités

### ACTIONS ET ANIMATIONS

- Animation de 5 ateliers d'initiation à la vie citoyenne (3 modules de 60h et 2 modules de 85h), de janvier à décembre 2016.
- Participation au comité d'évaluation du projet-pilote d'accompagnement de deux familles en errance dites roms de la commune d'Ixelles, 1er semestre 2016.
- Animation et coordination de la Plateforme associative « Familles en errance »: 6 réunions de janvier à décembre 2016.
- Assemblée décentralisée et plénière de la Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations, 27 juin 2016 et 15 décembre 2016.
- Groupe de travail avec le Cabinet Simonis et l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour proposer deux jours de formation aux professionnels de tous les secteurs de la FWB désirant renforcer leur capacité à lutter contre les propos racistes, 2ème semestre 2016.
- Animation sur l'intégration en Belgique suite à la projection du film « Patience, patience, t'iras au paradis » de Hadja Lahbib dans le cadre d'une activité organisée par Enéo, mouvement social des aînés – asbl, 18 avril 2016.
- Sensibilisation des communes et des CPAS à la problématique des familles en errance dites roms dans le cadre d'une coordination sociale de la COCOM, 24 avril 2016.
- Animation sur la problématique des familles en errance dites roms à Bruxelles – Rassemblement bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH), 7 novembre 2016.
- Animation sur les enjeux du parcours d'intégration et des BAPA - séminaire organisé par l'école syndicale de Bruxelles et le Collectif formation société « Travail et migration », 2 décembre 2016.
- Journées de formation aux méthodologies et au contenu des ateliers citoyens à destination des interprètes sociaux du Setis, 30 novembre, 8 et 13 décembre 2016.

### PUBLICATIONS

- *L'intégration, une nouvelle condition au séjour des étrangers*, juillet 2016.
- *Parcours d'accueil ou d'intégration: positions et réflexions*, juillet 2016.
- *Les familles migrantes dites roms en errance à Bruxelles: des citoyens européens de seconde zone ?*, décembre 2016.





# L'accès à un logement décent : toujours un défi !

Face à l'exclusion croissante des personnes d'origine étrangère du marché du logement, le service « Logement » du CIRÉ a choisi de développer des projets innovants, collectifs et solidaires afin de leur permettre l'accès à la propriété d'un logement décent. Nous appuyons par ailleurs l'accès à la location via l'octroi de prêts pour la constitution d'une garantie locative.

## Les projets de soutien à l'acquisition

### Les Groupes d'épargne collective et solidaire (GECS) : 13 ans déjà !

2016 a été une année d'achèvement de certains GECS, de préparation et de démarrage pour d'autres. Outre le fait que plusieurs familles aient pu acquérir leur propre logement, les évaluations nous montrent l'impact positif en termes d'émancipation, grâce à la formation et au tissage de liens entre les participants.

Les porteurs et partenaires des groupes ont continué à échanger pratiques, expériences et outils d'animation dans le cadre de « la coordination des GECS » dans le but d'enrichir la méthodologie et de trouver une harmonie de pratiques, tout en gardant les spécificités qui caractérisent les uns et les autres.

Le CIRÉ a proposé un programme de formations mêlant thèmes d'actualité et échange d'expériences. Nous avons également continué à agrémenter le site de partage d'outils pédagogiques en ligne.

# 29

**Pas moins de 29 partenaires différents\* ont travaillé en 2016 dans le cadre de 8 groupes d'épargne collective et solidaire en cours.**

\* La Commune d'Ixelles, le CPAS d'Ixelles, la Maison médicale de Maelbeek, le Centre Social Protestant, Habitat et Rénovation, le CAFA, le CODES, l'asbl Hispano-Belga, l'Union des Locataires de Saint-Gilles, le Service Social Juif, le CPAS de Saint Gilles, Habitat et Humanisme, Samenlevingsopbouw, Habitat et Participation, le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, l'asbl Yambi, la Maison médicale Espace Santé, le CPAS d'Etterbeek, la Maison de quartier Chambéry, la Maison en plus, le CPAS de Forest, l'Union des locataires de Forest, le Cairn, Forest-Quartier-Santé, Habitat Service, le CPAS de Liège, Liège en mouvement, l'asbl Thais.

## Le Projet d'épargne probatoire (PEPS)

Depuis deux ans, nous avons créé ce projet d'épargne individuelle pour préparer les familles à l'acquisition. L'objectif de constituer une épargne « sur mesure » est double : d'une part, permettre aux familles de vérifier elles-mêmes leur capacité à rembourser un prêt hypothécaire (plus les frais liés à la propriété) et d'autre part, de constituer ou d'augmenter l'apport propre nécessaire à leur projet d'achat. La réussite de ce projet ne se mesure pas par le nombre de personnes qui épargnent, mais par les résultats en termes de décision de chaque ménage (« je suis capable de devenir propriétaire » ou « je postpose mon projet »). Si c'est positif, la famille est prête à participer à un GECS, en ayant plus de chances de réussir son projet.

### LE TÉMOIGNAGE

*« C'est une chance de participer à un groupe d'épargne. Seul, tu ne sais pas où tu mets les pieds ! Ici tu es encadré. »*

Témoignage d'une famille ayant acheté un bien dans le cadre d'un GECS, lors d'une intervention dans un nouveau groupe.

## Un projet pilote d'achat collectif

Quatre familles en situation de logement précaire ont acheté ensemble un bâtiment à Molenbeek. Ce bâtiment avait déjà été divisé en appartements, mais le chantier était arrêté. Le CIRÉ a réalisé le montage du projet depuis la recherche des familles et leur accompagnement, jusqu'à la signature de l'acte de vente en décembre 2016. Les travaux de rénovation commencent en 2017, le suivi est assuré en partenariat avec la Maison de Quartier Bonnevie.

Ce projet comporte plusieurs avantages. Financier, d'une part : les familles achètent un logement rénové pour une valeur juste, sans intermédiaire immobilier (qui, en général, fait un grand bénéfice en vendant par lots). Humain, d'autre part : les familles s'approprient leur projet, suivent les travaux, décident ensemble l'affectation des espaces communs et construisent elles-mêmes leur copropriété. Autant de chances de réussir leur futur « vivre ensemble ». Cette expérience représente également une sorte de laboratoire qui nous a permis de tester la formule et de nous outiller pour l'appliquer au sein des GECS.

## Les Community land trust (CLT)

Notre partenariat avec le Community land trust Bruxelles (CLTB) se renforce d'année en année grâce à notre implication dans les activités, les instances et notamment dans deux projets majeurs. Ces projets sont innovateurs et enthousiasmants, mais demandent un investissement important de la part des familles et des partenaires.

### Groupe-projet « Arc-en-ciel »

2016 a été une année d'attente de l'octroi du permis d'urbanisme. Nous nous sommes mobilisés pour sensibiliser les niveaux communal et régional afin de l'obtenir dans un délai raisonnable. Ce fut également une année d'accueil d'une dizaine de nouvelles familles qui ont intégré le groupe. Un groupe qui a eu à cœur d'organiser des moments de convivialité, très importants pour la cohésion et le « vivre ensemble » de cette future copropriété. L'association Vie Féminine a rejoint cette belle aventure en achetant l'espace communautaire. La salle polyvalente sera mise à disposition des familles.

### Groupe-projet « Lumière du Nord »

Comme pour « Arc-en-ciel », cette année a vu l'accueil de six nouvelles familles et l'attente de la publication, par le Fonds du logement, du marché public concernant le projet d'architecture et de construction. Nous espérons qu'il sera lancé début 2017. L'épargne collective se poursuit auprès de Crédal.

### Mauvaises nouvelles pour le CLT...

Le Gouvernement bruxellois, malgré les excellents résultats d'une évaluation des projets du CLTB réalisée en 2016 à sa demande, a pris la décision de transférer prochainement la propriété des terrains du CLTB au Fonds du logement. Pour rappel, le CLTB est composé de deux organes : l'asbl qui gère l'ensemble des projets et la Fondation d'utilité publique (FUP) propriétaire des terrains et des bâtiments. C'est la philosophie et le sens même du CLT qui est en jeu. La Ministre Frémault étudie au niveau juridique et financier ce qu'implique ce transfert avant une dernière approbation du Gouvernement en 2017. Ces changements suscitent une forte inquiétude auprès des familles... Le CLTB et ses associations membres se mobilisent !

Pour rappel, le CIRÉ est également membre de l'asbl plateforme CLT Wallonie.



## L'octroi de prêts pour les garanties locatives

Le fonds de garanties locatives du CIRÉ a permis cette année à 34 ménages de louer un logement grâce à un prêt pour la constitution de la garantie locative. La plupart des prêts sont octroyés via Convivial et Caritas international.

Les familles reçoivent par ailleurs des informations sur la location ainsi que sur les projets du service « Logement » et des autres services du CIRÉ.

## Construire et porter nos revendications en matière de droit au logement

Depuis plusieurs années, le CIRÉ est membre du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), et de son conseil d'administration. Cette plateforme lutte pour un logement décent et abordable pour les familles à faibles revenus.

## Perspectives pour 2017

En 2017, nous nous attacherons à :

- poursuivre notre accompagnement des GECS et améliorer constamment la méthodologie via la coordination;
- mener une réflexion sur le lancement d'une campagne « vendeurs solidaires » qui a été entamée en 2016;
- travailler sur la divulgation du modèle d'achat collectif sur base de l'expérience réalisée en 2016 et qui se poursuit en 2017;
- mener une réflexion sur la plus-value pour les participants du projet PEPS (formations, projet autonome...)
- poursuivre le travail et la formation en matière de copropriété afin de pouvoir collaborer à sa mise en place dans les nouveaux projets;
- poursuivre notre engagement auprès du CLT, tant au sein des groupes-projets qu'au niveau institutionnel;
- poursuivre, notamment via notre investissement au sein du RBDH, le combat politique en faveur du droit au logement;
- apporter notre aide aux familles via notre fonds de garanties locatives et à les orienter correctement vers les services adéquats.

## Le service « Logement » en activités

### ACTIONS

- Accompagnement de 8 groupes d'épargne, participation à la préparation de 2 groupes et suivi de quelques familles dans ces groupes.
- Animation de la coordination des groupes d'épargne et mise en place de formations mensuelles.
- Participation aux activités du Community land trust Bruxelles et au CA de la Fondation d'utilité publique.
- Octroi de formations adressées aux candidats acheteurs CLT, notamment sur les thèmes de la propriété, de la gestion du budget et de l'épargne.
- Participation active à une nouvelle sélection de familles pour compléter les groupes existants.
- Accompagnement de deux groupes-projets CLTB (« Arc-en-ciel » et « Lumière du Nord »).
- Réalisation de 15 entretiens dans le cadre du PEPS et suivi de l'épargne de ses membres.
- Réalisation d'un projet d'achat collectif rue du Jardinier à Molenbeek.
- Octroi de 34 prêts pour les garanties locatives (30 à Bruxelles et 4 dans la région de Liège) pour un total de 35.238,67 euros.





# L'école de français à l'heure de la mise en œuvre du parcours d'accueil des primo-arrivants

Le CIRÉ a été reconnu comme opérateur linguistique du parcours d'accueil des primo-arrivants de Bruxelles en juin 2016. Nous avons dès lors mis en place un nouveau dispositif de cours, qui s'ajoute aux formations linguistiques que nous continuons à dispenser auprès d'un public plus large.

## Les cours de français, notre raison d'être

Notre cœur de métier, ce sont les cours de Français langue étrangère (FLE) pour personnes non européennes, scolarisées pendant au moins huit ans dans leur pays d'origine. Notre spécialité est de dispenser des cours à des personnes débutantes.

En journée, six groupes d'une petite quinzaine de personnes étudient à un rythme de 10h par semaine (3h en matinée et 3h l'après-midi) et en soirée, trois groupes étudient à un rythme de 4h par semaine, grâce à une équipe de trois volontaires expérimentés.

Nous les accompagnons jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau de « survie », soit le niveau A2 acquis selon le cadre européen de référence.

239

239 personnes de 54 pays différents ont suivi les cours de français en 2015-2016.

## Notre participation à des réseaux FLE

À la différence de l'offre d'alphabétisation dont Lire et écrire assume la coordination, l'offre de cours de FLE ne fait pas l'objet d'une coordination au niveau de Bruxelles. Des opérateurs d'insertion socio professionnelle (ISP), de promotion sociale et de cohésion sociale (dont le CIRÉ) proposent néanmoins une offre diversifiée et disparate quant aux horaires, aux niveaux, au prix, aux conditions d'inscription, etc ; ce qui est difficile à comprendre pour les usagers.

Un de nos objectifs est donc de travailler à rendre cette offre plus lisible pour les usagers. Pour cela, nous participons à deux réseaux informels d'opérateurs : l'un dans le quartier de la Senne (Bruxelles-ville) et l'autre dans le quartier sud-est (Ixelles et Etterbeek).

Nous avons à nouveau participé en 2016 à la « Ducasse de la place de Theux », fête de quartier à Etterbeek, qui est également un espace de travail en réseau avec le monde associatif local.

## Les premiers pas comme opérateur linguistique du parcours d'accueil bruxellois des primo-arrivants

Nous avons trois motivations principales pour nous présenter à l'appel d'offre pour devenir opérateur linguistique du parcours d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles : être en dialogue avec les acteurs impliqués et avec le public des Bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), élargir et consolider un travail en réseau pour les cours de FLE dispensés à Bruxelles et pouvoir compter sur un espace de réflexion pédagogique partagé.

Nous avons cependant quelques réserves autour du fait que la nouvelle division au sein du public qu'opère la définition du primo-arrivant au sens du décret risque d'exclure des dispositifs officiels de formation linguistique les personnes ayant un statut précaire et/ou vivant en Belgique depuis plus de trois ans. Par ailleurs, le caractère obligatoire du parcours continue à nous poser question : lorsque ce parcours sera effectivement obligatoire à Bruxelles, quel rôle les opérateurs linguistiques devront-ils jouer eu égard à d'éventuelles sanctions imposées en cas de défaillance sur le parcours ?

Conscients des réserves autour de ce projet, nous avons néanmoins décidé de nous montrer volontaires pour y participer. Pour des raisons logistiques de disponibilité de nos locaux, nous avons fait une offre de cours en soirée (lundi, mercredi et vendredi) qui est assurée par trois nouveaux formateurs, engagés fin juin.

Le rythme progressif d'ouverture des BAPA signifie qu'en core à ce jour, très peu de participants sont envoyés par ces bureaux et nos cours sont quasi vides.

Nous articulons au mieux ce nouveau dispositif avec le travail qui se réalise depuis longtemps en cohésion sociale, nous en informons nos participants et optimisons les temps de formation pour toutes et tous.

## Nous choisissons de le mentionner

Les attentats perpétrés à Paris et sur notre sol ont fortement affecté nos participants aux cours qui sentent que la guerre les a rattrapés. Un de nos apprenants se trouvait à hauteur du métro Maelbeek lorsque l'explosion a eu lieu mais s'en est heureusement sorti avec une très grande frayeur. Nous avons dû évaluer s'il fallait fermer ou ouvrir l'école et

maintenir les participants informés de nos décisions. Les mesures sécuritaires affectent particulièrement nos participants qui, de par leur situation dans notre pays se sentent très exposés, comme victimes ou suspects potentiels. Leur participation a donc diminué durant ces deux périodes.

### LE TÉMOIGNAGE

*« Quand j'étais adolescente, je n'étais ni patiente, ni calme. Je faisais beaucoup de bêtises, parce que je ne pensais pas à ma vie. Un jour, j'ai quitté mon pays. J'habite maintenant loin de mes parents. Aujourd'hui, je suis patiente et tranquille parce que j'ai traversé quelques expériences et que j'ai compris que la vie, ce n'est pas seulement pour s'amuser ».*

L'objectif linguistique de ce projet d'écriture était de travailler la concordance des temps au passé. Mais le choix du sujet n'était pas neutre, l'adolescence étant un point commun à tous, au-delà des différences, un moment qui marque un changement dans la vie de chacun, vécu de manière positive ou négative. La méthode également (partage du texte avec le groupe en l'écrivant au tableau) a permis des échanges qui se sont étalés sur plusieurs séquences de cours. L'implication des participants fut telle que plus qu'un échange d'anecdotes, cet exercice est devenu un moment d'échange sur des émotions plus profondes. Un moment d'union entre personnes de 7 nationalités différentes. Travailler ce qui nous permet de nous reconnaître semblables a beaucoup contribué à la cohésion du groupe, au vivre ensemble et bien sûr... à dominer la concordance des temps !

### La citoyenneté au cœur des cours de français

Nous organisons des séances d'information sur les droits des travailleurs dans des langues de contact (espagnol, portugais, anglais et arabe), avec le service « Travail, équivalences et formations » du CIRÉ. Ces séances rencontrent beaucoup de succès.

De plus, nous avons finalisé le travail initié en août 2014 sur les trois séquences pédagogiques construites au départ de la mallette « Vie quotidienne » et destinées à être utilisées dans nos cours, et ce dans le cadre du travail en réseau.

### Formation continue

Les journées pédagogiques de cette année ont porté respectivement sur la place du jeu dans les cours, sur la finalisation des séquences pédagogiques « Vie quotidienne », la préparation collective des tests de fin de module et l'évaluation annuelle.

Nous traitons le suivi des groupes et l'organisation des inscriptions, des tests et des activités lors des réunions d'« affaires courantes » qui ont lieu toutes les trois semaines.

### Activités

Dans l'optique de lier l'apprentissage du français à une ouverture sur la vie en Belgique, l'école a organisé des animations et des visites socio-culturelles avec les apprenants de l'école de français. Ces activités, préparées en classe, permettent aux apprenants de découvrir le patrimoine culturel et historique de Bruxelles (musées, cinémas, théâtres, parcs...) et de se familiariser avec différentes organisations. Cette année, les apprenants ont également participé à deux ateliers-chants, et à des tables de conversation organisées grâce à des volontaires qui s'étaient présentés au CIRÉ dans le cadre du nouveau projet de parrainage.

Ces différentes activités renforcent également la cohésion des groupes d'apprenants, permettent d'élargir leur vocabulaire et encouragent l'expression.

### Perspectives pour 2016-2017

Coordonner une seule équipe avec les trois groupes de formateurs (volontaires, collègues de jour, collègue de soirée) est certainement un défi et une opportunité pour cette année scolaire 2016-2017. Continuer un dialogue pédagogique interne tout en participant à l'animation pédagogique portée par l'asbl Proforal pour les opérateurs linguistiques en constituant d'autres. Une réflexion-action sur la méthodologie de notre projet pédagogique sera également au cœur de nos échanges et de nos pratiques. Nous continuerons à participer aux espaces de coordination existants, qui sont désormais au nombre de trois : les réseaux informels, celui du parcours d'accueil, mais également, depuis peu, la coordination du FLE qui a été demandée à Lire et écrire.



## L'école en activités

### ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS

#### Excursions

- Visite de la ville de Namur, 16 octobre 2015.
- Visite de la ville de Malines, 19 mai 2016.
- Visite de la ville d'Ostende, 21 juin 2015.

#### Animations, culture et participation à la vie du quartier

- Cirque Bouglione, 3 décembre 2015.
- Répétition Brussels singing, BOZAR, 10 décembre 2015 et 11 décembre 2015.
- Participation à la Ducasse de la place de Theux, 8 mai 2016.
- Répétitions avec la chorale Stemagnifique, 10 juin 2016 et 16 juin 2016.
- Tables de conversation, 10 mai 2016, 25 mai 2016, 8 juin 2016, 22 juin 2016 avec l'appui de 3 volontaires.
- Fêtes de fin de semestre, 18 décembre 2015 et 27 juin 2016.

#### Les journées pédagogiques

- Suite du travail sur les séquences pédagogiques travaillées en août 2015 : tri des déchets, économie d'énergie et transport, 11 avril 2016.
- Préparation collective des tests de fin de module, 1er décembre 2015.
- Échange entre collègues de « jeux » dans la séquence pédagogique, 24 mars 2016.
- Mise au vert équipe : évaluation de l'année et projection, 28 juin 2016.

## Profil des apprenants

Pour l'année scolaire 2015-2016, 239 personnes ont assisté aux cours, dont 119 femmes et 120 hommes.

Les inscriptions des trois périodes (septembre 2015, janvier 2016 et avril 2016) ont atteint un total de 437.

Il n'y a pas, cette année, contrairement aux années précédentes, une majorité d'hommes !

Le nombre des nationalités reste toujours impressionnant : 54 !

Les pays d'origine correspondent à l'Asie (37,5%) dont 9% du Moyen Orient, l'Amérique latine (38%), l'Afrique (12,5%), l'Europe (12%).

### Voici le nombre et le pourcentage de personnes des 18 pays les plus représentés

| Pays        | nombre | %     |
|-------------|--------|-------|
| Brésil      | 33     | 13,81 |
| Salvador    | 20     | 8,37  |
| Syrie       | 20     | 8,37  |
| Colombie    | 13     | 5,44  |
| Irak        | 9      | 3,77  |
| Philippines | 9      | 3,77  |
| Maroc       | 8      | 3,35  |
| Tibet       | 8      | 3,35  |
| Afghanistan | 7      | 2,93  |
| Bangladesh  | 7      | 2,93  |
| Équateur    | 6      | 2,51  |
| Pérou       | 6      | 2,51  |
| Bulgarie    | 5      | 2,09  |
| Thaïlande   | 5      | 2,09  |
| Algérie     | 4      | 1,67  |
| Arménie     | 4      | 1,67  |
| Cap vert    | 4      | 1,67  |
| Chili       | 4      | 1,67  |

### Durée du séjour en Belgique au moment de l'inscription

|                     |     |
|---------------------|-----|
| 0 à 6 mois          | 42% |
| + de 6 mois à 1 an  | 16% |
| + d'1 an à 2 ans    | 10% |
| + de 2 ans à 3 ans  | 8%  |
| + de 3 ans à 6 ans  | 8%  |
| + de 6 ans à 26 ans | 7%  |
| Sans information    | 9%  |

58% des participants sont en Belgique depuis un an au plus et 18% y vivent depuis 1 à 3 ans. Cela fait donc un total de 76% qui sont depuis moins de 3 ans en Belgique. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'il y a également des personnes qui vivent depuis plus de 6 ans en Belgique (7%) et qui sont encore tout à fait débutantes.

### Formation de base des participants

La majorité des personnes ont terminé leurs études secondaires supérieures (33,5%) ou ont fait des études supérieures (32%). 18% ont un diplôme secondaire inférieur et nous avons accepté 17,5% de personnes qui ont terminé le niveau primaire.

### Quels titres de séjour possèdent nos participants ?

(sur les 93% pour lesquels nous avons l'information)

| Titre de séjour     | %     |
|---------------------|-------|
| PASSEPORT           | 46,44 |
| ANNEXE 26           | 9,62  |
| CARTE B             | 7,53  |
| CARTE ORANGE        | 6,28  |
| CI PAYS EUROPEENS   | 4,60  |
| CARTE F             | 4,18  |
| CARTE A             | 3,77  |
| CARTE E             | 3,35  |
| SANS PAPIERS        | 2,51  |
| 9BIS                | 0,84  |
| ANNEXE 26 QUINQUIES | 0,84  |
| ANNEXE 3            | 0,84  |
| CARTE C             | 0,84  |
| ANNEXE 13 TER       | 0,42  |
| ANNEXE 15           | 0,42  |
| ANNEXE 19 TER       | 0,42  |
| ANNEXE 35           | 0,42  |

Une grande majorité des participants (46,44%) ont un passeport de leur pays d'origine, 17% sont demandeurs d'asile (annexe 26) ou réfugiés reconnus (carte b). La carte orange, souvent délivrée pour 3 mois renouvelables est le document de 6% des participants, et 4,6% ont des titres de séjour italiens ou espagnols.

# L'accompagnement spécifique des migrants pour l'emploi et la formation

**Le service « Travail, équivalences et formations » a pour objectif de contribuer à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère qui ont besoin d'un accompagnement spécifique sur le marché du travail.**

De nombreuses personnes ont fait leurs études - en partie ou en totalité - et acquis une expérience professionnelle hors de Belgique. Afin de les accompagner et de les soutenir dans leurs projets professionnels, le service « Travail, équivalences et formations » (TEF) leur propose notamment des entretiens individuels sur les équivalences de diplômes ou sur l'accès au travail des étrangers. Nous organisons aussi des séances collectives d'information sur ces thématiques.

## L'année où le marché de l'emploi découvre les réfugiés

Après l'arrivée importante de migrants en 2015 et le campement du Parc Maximilien à Bruxelles, en 2016 il a plutôt été question de l'intégration des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire sur le marché du travail. D'ailleurs, nous constatons que l'accueil des demandeurs d'asile, qui est une compétence fédérale, est de plus en plus réfléchi d'un point de vue des politiques d'intégration, comme l'emploi, qui est une compétence régionale.

Il n'existe pas de données quantitatives sur le nombre de demandeurs d'emploi réfugiés en Belgique. À la lumière des résultats de la recherche Careers (2014), qui s'est concentrée sur l'analyse des trajectoires de tous les réfugiés ayant obtenu leur statut de reconnaissance entre 2003 et 2006, nous pouvons affirmer que leur taux de participation au marché du travail augmente au fil du temps. En outre, cette recherche pointe quelques facteurs influençant le rapprochement vers l'emploi : contexte économique plus ou moins favorable de chaque région, mais aussi une politique ciblée comme celle des parcours d'intégration destinée aux immigrés.

Il est donc permis de penser qu'une différence importante existe d'une région à l'autre en matière de stratégie d'intégration des réfugiés, voire plus généralement des personnes étrangères primo-arrivantes, un sujet qui a alimenté les débats et les médias durant l'année. La région flamande ayant une politique d'intégration depuis plus de 10 ans, qui vise notamment un accompagnement vers l'emploi, devrait présenter de bons résultats. La partie francophone du pays essaye de rattraper son retard, mais il est clair que le contexte n'est pas similaire en termes de chômage et d'emploi. La Wallonie a mis en œuvre une politique d'intégration depuis 2014, modifiée en 2016, qui, jointe à d'autres mesures, prévoit un accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle. Par exemple, le Forem et les Missions régionales pour l'emploi ont pu engager des conseillers spécialisés dans l'insertion des personnes étrangères récemment arrivées, dont les réfugiés et les

bénéficiaires de la protection subsidiaire, pour favoriser leur mise à l'emploi. À Bruxelles, le parcours proposé par BON, qui fait désormais partie de l'Agence flamande Inburgering en Integratie, poursuit ses activités initiées en 2006 en parallèle au nouveau dispositif francophone qui a débuté en 2016 avec l'ouverture des deux premiers bureaux d'accueil. Pour ce dernier, nous regrettons d'ores et déjà l'absence d'un volet spécifique d'accompagnement sur le marché de l'emploi. Mais différents efforts sont consentis : pointons notamment la mise en place des séances d'information et d'enregistrement collectif auprès d'Actiris en langue étrangère (arabe, anglais, etc.).

### LE FAIT

Depuis septembre 2016, les demandes d'équivalence de diplômes supérieurs sont gratuites en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les réfugiés !

Après plus de dix ans de soutien des personnes étrangères dans leurs démarches d'équivalence de diplômes, le CIRÉ applaudit les efforts consentis par le Gouvernement et l'administration pour y parvenir.

## Actualité politique sur les diplômes étrangers et les équivalences

Le Gouvernement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) a adopté le 29 juin 2016 un nouvel arrêté qui apporte des modifications positives dans la procédure de demande d'équivalence pour les diplômes de l'enseignement supérieur obtenus à l'étranger. Les principaux apports sont : la scission de la procédure en deux (décision académique et décision de niveau), l'abaissement des coûts pour les diplômés de plusieurs pays, l'aménagement de la procédure pour les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire, la distinction entre une procédure pour travailler et une autre pour étudier, etc.



Depuis plusieurs années, le CIRÉ pointe le coût des équivalences et plaide pour une réduction des frais pour les publics vulnérables. La réduction des frais administratifs pour la procédure de niveau de diplômes européens et l'exemption des frais pour les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire rencontre partiellement les recommandations du secteur associatif. Nous pensons qu'à l'avenir, ces mesures de souplesse financière pourraient être étendues à d'autres catégories (par exemple, les personnes primo-arrivantes qui sont soumises au parcours d'intégration francophone à Bruxelles et en Région wallonne, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires d'un revenu de remplacement, etc.).

Nous espérons que la nouvelle mesure du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'enseignement supérieur sera également suivie par les responsables de l'enseignement secondaire. Certes, plus de vingt mille dossiers de demande d'équivalence de diplômes du secondaire sont déposés chaque année mais le public vulnérable - réfugiés, primo-arrivants, chercheurs d'emploi - y représente a priori une très faible proportion.

### LE TÉMOIGNAGE

*« Je me nomme Bah Mamadou, réfugié d'origine guinéenne. Je suis marié et père d'une adorable fille de 2 ans et demi. Je suis juriste de formation et titulaire d'un master en droit. Avant de venir en Belgique, j'ai travaillé dans le milieu politique et associatif qui milite pour le respect des droits de l'homme aussi bien au Sénégal qu'en Guinée. Ce combat m'a valu l'exil auquel je n'étais pas préparé. Une fois arrivé sur le territoire belge, il était question d'avoir un titre de séjour avant d'envisager un quelconque projet. Ce qui fut fait.*

*En étant primo-arrivant en quête de protection, j'étais également animé par cette volonté de trouver ma place dans la société belge, connaître ses lois, reprendre des études, travailler et vivre comme un bon citoyen. C'est dans ce cadre que j'ai connu le CIRÉ où j'ai suivi les cours d'Arcada. Avec cette formation, je suis parti sur une nouvelle base, j'ai eu de l'espoir et je me suis dit que c'était possible. C'était chouette, on a non seulement eu les outils de base pour comprendre la vie en Belgique, mais on a eu également l'occasion de rencontrer d'autres personnes venues d'ailleurs. Après ma reconnaissance du statut de réfugié, le CIRÉ m'a accompagné dans mes démarches de recherche d'emploi et surtout d'équivalence de diplôme. En Belgique j'ai à mon actif presque 3 ans d'expérience professionnelle et j'adore mon travail. J'ai commencé par un contrat article 60, puis un contrat à durée déterminée et finalement un à durée indéterminée pour accueillir et accompagner les primo-arrivants en Belgique. En parallèle, j'ai repris des études de droit à l'ULB et je dois terminer cette année pour avoir l'équivalent d'un master en droit public. Aujourd'hui, tout a changé pour moi et je suis très fier de porter cette nouvelle casquette de serviteur, alors qu'au début je n'étais que bénéficiaire des services associatifs auxquels j'exprime toute ma reconnaissance ».*

### Perspectives pour 2017

En vue d'améliorer la participation des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi, le Ministre de l'emploi bruxellois Didier Gosuin propose dix mesures, dont l'accélération et la simplification de la reconnaissance des diplômes obtenus en dehors de Belgique. Il défend une collaboration renforcée avec les autorités compétentes en matière de reconnaissance de diplômes, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande. Sur base de notre expérience dans ce domaine et de la collaboration dynamique avec Actiris et BON - Agentschap Integratie en Inburgering à Bruxelles, le CIRÉ apportera des propositions concrètes pour améliorer les procédures existantes. À titre d'illustration, nous avons initié un moment d'échange de pratiques entre travailleurs sociaux dans les réseaux néerlandophone et francophone, afin d'améliorer l'accompagnement en matière d'équivalence de diplômes. Il nous semble aussi essentiel de renforcer la procédure d'équivalence des qualifications professionnelles acquises dans l'enseignement secondaire à l'étranger.

Nous continuerons à élargir le réseau d'organisations prêtes à collaborer avec notre service : bureaux d'accueil des personnes primo-arrivantes à Bruxelles, opérateurs de formation professionnelle à Bruxelles, secteur du travail intérimaire, services communaux actifs dans l'insertion socio-professionnelle, CPAS, etc.

# 11.298

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, 11.298 utilisateurs ont fréquenté le site internet [www.mondiplome.be](http://www.mondiplome.be), ce qui représente une augmentation de 13% par rapport à 2015.



## Le service « Travail, équivalences et formations » en activités

### ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

#### En matière d'équivalence de diplômes :

- 13 séances d'information sur les équivalences de diplômes obtenus à l'étranger pour 196 participants. Parmi celles-ci, 10 ont été réalisées dans le cadre de la convention avec Actiris avec 161 demandeurs d'emploi, et 3 ont été réalisées à la demande d'autres partenaires avec un total de 66 participants : Ateliers du Soleil, Form@xl et Euclides.
- 855 personnes rencontrées lors d'un ou plusieurs entretiens dont 678 sont chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris.
- Parmi les 855 personnes rencontrées, voici les principales situations de séjour :
  - 215 citoyens européens, 196 demandeurs d'asile, réfugiés reconnus et bénéficiaires de la protection subsidiaire, 141 personnes résidant en Belgique sur base du regroupement familial, 106 personnes de nationalité belge et 197 personnes résidant en Belgique sur base d'autres situations.
- 148 personnes ont obtenu une décision d'équivalence (116 de l'enseignement secondaire et 32 du supérieur), d'après les informations que nous avons pu recueillir parmi le public rencontré en 2016. Il faut ajouter que nous avons aidé 62 autres personnes à introduire une demande et elles sont à l'heure actuelle en attente d'une décision.

#### En matière de séjour et d'emploi

- 3 séances pour 28 apprenants de l'école de français du CIRÉ.
- 1 séance avec les participants à la formation « *En route vers la formation* » de Form@xl avec un total de 8 participants.
- 1 séance avec les participants aux cours de Français langue étrangère du Centre Social du Béguinage avec un total de 20 participants.

### CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ORGANISATIONS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL DU PUBLIC

#### Rencontres visant à promouvoir les activités ou à établir des nouvelles collaborations

- Animation d'une réunion de parrains de Be.Face sur le thème « *Statut de réfugié et emploi* ».
- Participation à un ciné-débat à la Maison de l'Amérique Latine.
- Animation d'un atelier sur les équivalences de diplômes et l'emploi lors du parcours de formation des nouveaux conseillers du public primo-arrivant au sein du Forem.
- Séance d'information organisée avec microStart, l'association Foyer et la communauté bulgare et roumaine sur les thèmes du droit de séjour et l'entrepreneuriat.
- Rencontres avec : Duo for a Job, Médecins Sans Frontières Belgique, cellule réfugiés ULB, BECI, Groupe de santé Josaphat, CREF (Conseil des Recteurs), etc.

## Participation à différents événements destinés aux chercheurs d'emploi Bruxellois

- *Salon études et professions* organisé par le SIEP.
- *Le trajet de l'emploi* organisé par les communes de Forest, Saint Gilles et Uccle.
- Salon de l'emploi organisé par les communes de Woluwe Saint Lambert, Auderghem et Watermael-Boitsfort.
- Événement *Crée ton futur* organisé par la Maison de l'emploi de Woluwe Saint Lambert.
- Forum emploi « *Révéler des talents* » organisé par l'asbl Union.
- Bourse de l'emploi de Schaerbeek
- Bourse de l'emploi de Jette.

---

## SENSIBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX À L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU PUBLIC

### Les équivalences de diplômes étrangers et les alternatives

- À Bruxelles
  - 6 séances d'information avec un total de 80 conseillers d'Actiris et du secteur de l'Insertion Socio-Professionnelle à Bruxelles.
  - 1 intervention dans le cadre de la formation « Parcours Intégration et Droits » de l'ADDE avec un total de 20 participants.
  - 1 séance d'échange de pratiques avec un total de 16 travailleurs sociaux (CPAS, ULB, etc.) collaborant avec Promofo, centre de services et d'assistance.
- En Région wallonne
  - 6 séances d'information avec un total de 86 conseillers en démarches administratives du Forem en Région wallonne.
  - 3 séances d'information avec un total de 35 travailleurs sociaux des Centres régionaux d'Intégration en Région wallonne.
  - 1 séance d'information avec un total de 9 travailleurs sociaux de Génération Espoir à Ottignies.

### Le droit de séjour et à l'accès à l'emploi des personnes étrangères

- 2 séances d'information à la demande de l'interMIRE en Région wallonne avec un total de 15 travailleurs qui soutiendront le public primo-arrivant en matière d'insertion socio-professionnelle.

---

## PUBLICATIONS ET INTERVENTION

- *Équivalences de diplômes : nouvel arrêté, nouvelles pratiques*, septembre 2016.
- *L'insertion socio-professionnelle des réfugiés*, décembre 2016.
- *Demandeurs d'asile, réfugiés... Quels obstacles et leviers sur le chemin de l'emploi ?*, décembre 2016.
- Intervention à la conférence « *La participation des bénéficiaires de la protection internationale au marché du travail* » organisée par le Point de contact belge du Réseau européen des migrations, novembre 2016

# Enfermer et expulser les étrangers, au mépris de leurs droits fondamentaux

En 2016, le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration a constamment tenu un discours offensif sur la nécessité de durcir les règles en matière de flux migratoires et de droits des étrangers. En faisant de la détention et des expulsions une priorité.

Ce durcissement des règles est essentiellement justifié par la nécessité de dissuader au maximum l'immigration « illégale » vers l'Europe et de veiller à ce que les migrants ne puissent pas choisir eux-mêmes leur pays d'asile. Le respect de la crédibilité de l'État de droit est aussi mis en avant pour expliquer ce durcissement ; l'administration devant être à même de faire respecter ses décisions par toutes les personnes qui reçoivent un ordre de quitter le territoire (OQT).

## LA CITATION

”

« Ce gouvernement veut rapatrier, pas régulariser ».

Theo Francken, *Belga*, 20 octobre 2016.

## Détenir toujours plus...

Conscientes que le rapatriement par la contrainte de ces dizaines de milliers de personnes est impossible (3.080 étrangers ont été rapatriés dans leur pays en 2016), les autorités ont fixé comme priorité absolue le rapatriement de ceux qu'elles désignent fréquemment par une terminologie très stigmatisante et ambiguë, à savoir les « criminels illégaux ». Les personnes visées ici sont les délinquants et criminels étrangers emprisonnés à la suite d'une condamnation pénale et ne disposant pas ou plus de droit de séjour. Mais cette désignation recouvre également les étrangers interceptés à l'occasion d'actions spécifiques de la police visant à lutter contre les vols à la tire et à l'étalage et contre d'autres infractions à l'ordre public telle que le travail au noir. La notion de « menace à l'ordre public » range dans le même sac les personnes condamnées et les personnes qui n'ont commis que des faits tout à fait mineurs, et fait des amalgames entre étrangers, personnes en situation irrégulière, et criminels.

Le deuxième objectif prioritaire fixé en 2016 par les autorités a été de chercher au maximum à dissuader les demandeurs d'asile de venir trouver protection en Belgique. Parmi les moyens utilisés pour ce faire, on relève le maintien d'un grand nombre de ces personnes en centre fermé, avec l'expulsion en 2016 d'un nombre inégalé, jusqu'alors, de demandeurs d'asile (1.138) vers d'autres États européens considérés comme responsables du traitement de leur demande en vertu du Règlement Dublin, ceci à une période où la solidarité européenne est plus qu'en panne et où l'application du règlement Dublin mène bien souvent à mettre les personnes « en orbite ».

Pour « combattre les migrants illégaux », le Secrétaire d'État a plusieurs fois affirmé qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre de place dans les centres fermés. À la mi-août 2016, il évoquait même dans la presse son souhait de créer 1.000 places supplémentaires en centre fermé et sa volonté d'offrir la possibilité de sanctionner, le cas échéant, par des amendes « ceux qui continuent la procédure sans raison alors que l'expulsion a déjà été actée »<sup>28</sup>. Cette augmentation du nombre de places en centre fermé, constitue une mesure coûteuse pour l'État belge, provocatrice à l'heure où les centres d'accueil ferment... La note de politique générale parle également de l'ouverture d'une aile pour les familles au centre fermé 127 bis, véritable régression sur la question de la détention des enfants.

<sup>28</sup> *Belga*, 20 août 2016.

## LE TÉMOIGNAGE

« La détention est très difficile (...). Dans les centres fermés, les journées ne passent pas. En fait, on n'a pas envie que le jour se lève. À chaque fois, la tombée de la nuit est un soulagement pour nous parce qu'on se dit qu'au moins, on a un petit moment de répit où on ne pense pas qu'on va venir nous prendre et nous emmener de force. (...) Les journées, vous les passez dans une angoisse incessante. Au moindre mouvement, peu importe ce que les gardes sont en train de se dire, peut-être qu'ils ne pensent même pas à vous, mais vous les observez, vous passez votre temps en guettant leur moindre mouvement rien que pour savoir si on va venir vous prendre tout de suite. Ça, c'était difficile. (...) C'est vrai, le temps passe. Mais dans sa tête, dans son cœur, c'est un moment qui ne passe pas. À chaque fois, ça revient. Les centres fermés sont faits juste pour détruire la personne, pour briser vos rêves, pour briser vos attentes. Et on le ressent à chaque fois qu'on se lève le matin, voir tout le monde aller travailler par exemple et que toi tu es là, immobile, tu ne sers à rien. Tu arrives à te dire : effectivement, est-ce que je vaudrais quelque chose ? Est-ce que je suis un être humain ? Est-ce que je suis dans mon monde ? »

T., femme guinéenne libérée après 4 mois de détention au centre fermé de Bruges

## Quelques victoires

Au vu de ce qui précède, on comprendra que nous n'avons eu en 2016 que peu de motifs de satisfaction. On pointera quand même l'arrêt rendu le 28 avril 2016 par le Conseil d'État qui donne raison à l'UNICEF et à sept associations, dont le CIRÉ, à l'initiative du recours. Cet arrêt rappelle que l'Office des étrangers ne peut détenir en centre fermé à n'importe quelles conditions une famille avec enfants mineurs. Il annule en outre les dispositions d'un arrêté royal qui permettait de séparer les familles à titre de sanction en prenant « en otage » un membre adulte de cette famille en centre fermé pour faciliter l'éloignement de la famille. Si cet arrêt n'a pas permis de mettre fin à la séparation de familles, il nous donne des arguments pour lutter contre cette pratique de l'Office des étrangers.

On pointera également un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme rendu le 13 décembre 2016. Dans cet arrêt, la Cour condamne la Belgique pour avoir voulu expulser un étranger qui souffrait d'une leucémie et de tuberculose, et dont l'épouse et les trois enfants vivaient en séjour régulier en Belgique (violation des articles 3 et 8 de la CEDH).

# 10.907

C'est le nombre d'étrangers que la Belgique a expulsés et rapatriés en 2016. Ce chiffre correspond à la somme des expulsions, des renvois de demandeurs d'asile dans le pays par lequel ils sont entrés dans l'Union européenne, des retours à la frontière et des retours volontaires.

Source : Office des étrangers.

## CENTRES FERMÉS POUR ÉTRANGERS ÉTAT DES LIEUX

Décembre 2016



## Les visiteurs en centres fermés

En 2016, le groupe des visiteurs « Transit » a poursuivi, malgré un nombre réduit de dix visiteurs, ses visites hebdomadaires dans les centres fermés. À côté de ce groupe de visiteurs qui effectuent un travail d'écoute, d'information et de monitoring des centres fermés, les associations membres du groupe des visiteurs ont constitué un groupe politique chargé plus spécifiquement d'élaborer les objectifs politiques stratégiques à atteindre et les objectifs opérationnels qui y sont liés.

La rédaction d'un nouvel état des lieux des centres fermés publié à la fin de l'année 2016 a mobilisé l'essentiel des activités de ce groupe politique. Ce rapport vient donner suite au premier état des lieux publié par le groupe « Transit » il y a dix ans. Malheureusement, la quasi totalité des constats effectués alors restent de mise aujourd'hui et très peu des recommandations faites à l'époque ont été mises en œuvre. On assiste plutôt à une régression du respect des droits. À travers cet état des lieux, les partenaires du groupe « Transit » entendent faire connaître au monde politique et au grand public ce qu'il se passe à l'intérieur de ces lieux où les atteintes aux droits et à la dignité sont quotidiennes, à l'abri des regards citoyens. En espérant ainsi leur permettre de porter un autre regard sur les centres fermés, loin des fantasmes médiatiques et politiques actuels. Le CIRÉ a joué un rôle de coordination et de co-rédaction central pour la réalisation de cet état des lieux.

## Perspectives pour 2017

Les projets du gouvernement (projet de lois visant à faciliter les expulsions en cas de danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale, volonté d'augmenter encore le nombre de transferts de demandeurs d'asile « Dublin » et de reprendre les transferts vers la Grèce, enfermement annoncé d'enfants et de leurs parents, réforme en matière de détention des demandeurs d'asile...) combinés à la récente réforme de l'accès à l'aide juridique, sont annonciateurs de jours sombres. Toutes ces mesures vont encore davantage mettre à mal les droits fondamentaux des étrangers.

Pour faire respecter leurs valeurs et lutter contre l'insécurité juridique de plus en plus prégnante en matière de droit des étrangers, notamment lorsqu'ils sont enfermés, le CIRÉ et ses partenaires actifs en matière de détention et d'expulsion devront multiplier leurs actions (recours, interpellations publiques, campagne sur la détention des enfants, visites en centre fermé, dispositifs assurant l'aide juridique...).



## La thématique « Enfermement et expulsions » en activités

### INTERVENTIONS ET ACTIONS

- Réunions stratégiques avec les directions des partenaires du réseau des visiteurs en centres fermés (groupe « Transit »).
- Rencontre avec l'Office des étrangers sur les problématiques liées à la détention des demandeurs d'asile, 12 janvier 2016.
- There Are Plenty of Alternatives, meeting avec Ecolo-Groen : Pour une politique de retour durable et humaine, 11 mars 2016.
- Animation généraliste sur l'asile et les migrations avec un focus particulier sur la détention, à Waremmе, pour le groupe CSC-Seniors de Hannut-Waremmе, 22 décembre 2016.

### PUBLICATIONS

*Kit transit, kit d'information sur les centres fermés et les droits des personnes qui y sont détenues, février 2016.*

*Centres fermés pour étrangers, état des lieux, décembre 2016.*

*Centres fermés pour étrangers, état des lieux, synthèse et recommandations, décembre 2016.*

# Informier et communiquer pour déconstruire les préjugés

Le service « Communication » a été très porté sur la sensibilisation cette année, avec principalement le lancement de la campagne #Défense de nourrir les préjugés, des actions symboliques, de nouvelles publications et des partenariats culturels.

## #Défense de nourrir les préjugés

En 2015, l'actualité nous avait fait ressentir l'urgence de proposer des outils de déconstruction des préjugés. Quelques mois de réflexion et de préparation plus tard, le 26 avril 2016, nous lançons la campagne #Défense de nourrir les préjugés. L'objectif ? Bousculer les préjugés au sujet des réfugiés et des étrangers, amener un public le plus large possible à s'informer, et montrer que l'immigration est d'abord une opportunité pour nos sociétés. Pour ce faire, une série d'outils ont été développés avec l'aide de l'agence de communication Bonjour. Outre une réédition de la brochure « Réfugiés & étrangers : Petit guide anti-préjugés », deux spots vidéo (« Les mouettes » et un micro-trottoir) et deux spots radio ont été réalisés, ainsi que quatre visuels jouant sur la ressemblance entre les mots « réfugiés » et « préjugés » et déclinés sous forme d'affiches, de sets de tables, de cartes postales, ou encore de bannières web. Le message : « C'est des préjugés qu'il faut avoir peur, pas des réfugiés ni des étrangers ».

À la fin de l'année, près de 20 000 brochures et plusieurs milliers d'affiches avaient été distribuées, tandis que 380 000 sets de table et 70 000 cartes postales avaient été diffusés par Boomerang dans les cafés et restaurants de Bruxelles et de Wallonie. Les spots vidéo et radio, quant à eux, sont passés pendant une semaine, en mai 2016, sur les chaînes du groupe RTL.

## Projets culturels

L'année 2016 a également été riche en partenariats culturels et en soirées-débats. Autour du spectacle itinérant « Les Inouïs » du Théâtre d'Un Jour, voyage bouleversant entre passé et présent, entre drame et poésie, joué dans un semi-remorque ou sous chapiteau. Mais aussi autour de l'excellente pièce « Ceux que j'ai rencontrés ne m'ont peut-être pas vu » du NIMIS Groupe, ou encore d'« Angleterre, Angleterre », joué en octobre au Théâtre de Poche. Cette dernière collaboration aura été l'occasion de produire une nouvelle brochure de sensibilisation (*Ceci n'est pas une crise des migrants*) décodant dans un langage accessible l'actualité des politiques migratoires européennes. Côté cinéma, dans le foisonnement de documentaires et films sortis sur les migrations, nous en avons promu deux en particulier : le « Chant des Hommes » de Bénédicte Liénard et Mary Jiménez ; et la projection-débat du documentaire « Eurovillage » de François Pirot le soir du 20 juin, Journée mondiale du réfugié.

Pendant ce temps, l'exposition « Les émigrants belges d'hier, un miroir pour aujourd'hui » a continué son petit bonhomme de chemin, dans des centres culturels, des bibliothèques ou des écoles en Wallonie et à Bruxelles. Comme les préjugés intemporels sur lesquels elle revient, mais que nous continuerons sans relâche à tenter de détricoter !



## MICmag, un défi éditorial

Après avoir noué un nouveau partenariat avec le journal *l'Avenir* fin 2015, l'année 2016 a encore été l'occasion d'adapter la formule. Nous avons testé différentes rubriques avec plus ou moins de succès et modifié la maquette de la publication.

Cinq numéros ont été diffusés en 2016 via *l'Avenir* qui est imprimé à 90.000 exemplaires. Avec ce nouveau partenariat, nous tentons de nous adresser à un public que nous ne touchons pas habituellement. C'est un pari que nous nous efforçons de relever à chaque numéro. Nous avons réalisé des dossiers sur des thèmes chers à nos associations tout en privilégiant une approche journalistique axée sur les faits et les témoignages des acteurs de terrain. À cela s'ajoutait l'ambition d'ancrer nos dossiers en Wallonie. Là, force est de constater qu'un effort supplémentaire peut encore être fourni, Bruxelles restant très présent dans nos dossiers.

Après plus d'un an de cette nouvelle formule, il est essentiel d'évaluer les choses. Qui lit *MICmag* ? Qui ouvre ce supplément encarté dans un journal ? La formule actuelle est-elle la bonne ? À ce stade-ci, c'est difficile d'y répondre. Et le peu de retour par mails après chaque parution nous questionne. Du côté de *l'Avenir*, les retours sont globalement très positifs. Le journal souligne l'approche journalistique « *qui fait la part belle aux faits et aux témoignages. Avec MICmag, on tente de convaincre le lecteur avec des arguments et non pas des slogans* ». Mais afin de savoir si nous touchons réellement les lecteurs, nous avons demandé que des questions sur *MICmag* soient posées lors des prochaines enquêtes de lectorat que le journal effectuera. Ces retours devraient nous permettre de dire si notre publication atteint effectivement ses objectifs en termes de sensibilisation.

## Des enjeux de communication

À l'heure où le CIRÉ repense son organisation et ses actions, l'importance de la communication et de la sensibilisation est réaffirmée. Mais il s'agira de réfléchir aux modes à privilégier : mettre en place des activités et campagnes de sensibilisation locales ou grand public ? Privilégier les actions et mobilisations ? Modifier nos stratégies rédactionnelles ? Investir davantage les réseaux sociaux ? Ce qui est sûr, c'est que dans le contexte politique actuel, la sensibilisation des citoyens aux questions des migrations restera un enjeu majeur.



## Le service « Communication » en activités

### COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- *Les migrants non plus ne veulent pas d'un « Calais bis », 2 février 2016.*
- *Non, la Turquie n'est pas un « pays tiers sûr » !, 17 février 2016.*
- *La Belgique prive les Afghans de leur porte-parole, 14 mars 2016.*
- *Réfugiés : la Belgique doit faire preuve de courage politique, 16 mars 2016.*
- *Les députés européens s'apprêtent à voter pour la création d'une nouvelle agence Frontex : un déni des droits humains, Frontexit, 30 mai 2016.*
- *Accueil des demandeurs d'asile : une nouvelle crise annoncée ?, 2 juin 2016.*
- *Plan Migration de la Commission : l'aide détournée des objectifs de développement durable, 27 juin 2016.*
- *Nouveau mandat de l'agence Frontex : L'UE s'obstine dans sa guerre contre les migrants et les réfugiés, Frontexit, 7 juillet 2016.*
- *Nouvelle liste de « pays sûrs » : la politique de dissuasion renforcée, 20 juillet 2016*
- *Renforcement de l'agence Frontex: l'UE reste sourde aux cris d'alarme des ONG, 22 septembre 2016.*
- *Quand la Belgique pousse les réfugiés à mettre leur vie en danger, 27 octobre 2016.*
- *Migrants malades : le Médiateur fédéral épingle à son tour l'Office des étrangers, 24 novembre 2016.*
- *Asile et migration : pourquoi il faut s'opposer à la politique de Theo Francken, 29 novembre 2016.*

### CARTES BLANCHES

- *Migrants et réfugiés: une crise d'humanité, RTBF.be, 24 février 2016.*
- *Accueil des demandeurs d'asile: ces associations qui dérangent, RTBF.be, 17 juin 2016.*
- *Quand « accueil » rime avec « porte close » !, levif.be, 5 juillet 2016.*
- *Et si on choisissait la dignité ?, levif.be, 29 septembre 2016.*
- *La Belgique doit protéger toutes les femmes de la violence conjugale, RTBF.be, 1er décembre 2016.*
- *Stop à la répression des sans-papiers, levif.be, 17 décembre 2016.*
- *La Belgique impuissante à protéger des Syriens d'Alep ?, 18 décembre 2016.*



## ÉTUDES

- *Kit d'information sur les centres fermés et les personnes qui y sont détenues*, février 2016.
- *Les demandeurs d'asile irakiens et en particulier de Bagdad*, mai 2016.
- *État des lieux sur les centres fermés*, décembre 2016.

## ANALYSES

- *Réfugiés et étrangers, petit guide anti-préjugés*, avril 2016.
- *De la liberté de circulation à l'égalité des droits*, avril 2016.
- *La protection des femmes migrantes victimes de violences conjugales*, juin 2016.
- *Immigration en Belgique : une histoire de politiques et de discours*, juin 2016.
- *Qu'est-ce qu'un réfugié ?*, juin 2016.
- *L'intégration, une nouvelle condition au séjour des étrangers*, juillet 2016.
- *Parcours d'accueil ou d'intégration: questions et réflexions*, juillet 2016.
- *Le pré-accueil des personnes demandeuses d'asile et autres pratiques hors du droit*, juillet 2016.
- *Nouveau mandat de Frontex : face à la « crise migratoire », une réponse toujours plus attentatoire aux droits humains*, août 2016.
- *Équivalences de diplômes: nouvel arrêté, nouvelles pratiques*, septembre 2016.
- *Accord migratoire Europe-Turquie : la dissuasion à tout prix*, septembre 2016.
- *Ces associations qui dérangent*, octobre 2016.
- *On ne choisit pas de vivre « sans-papiers »*, octobre 2016.
- *Ceci n'est pas une crise des migrants*, novembre 2016.
- *Les citoyens, nouveaux acteurs de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et des migrants*, novembre 2016.
- *Nouvelles amendes administratives à l'égard des étrangers*, décembre 2016.
- *Asile et migration : une politique restrictive et stigmatisante envers les migrants*, décembre 2016.
- *Demandeurs d'asile, réfugiés... Quels obstacles et leviers sur le chemin de l'emploi ?*, décembre 2016.
- *La réforme de l'aide juridique*, décembre 2016.
- *L'insertion socio-professionnelle des réfugiés*, décembre 2016.
- *État des lieux sur les centres fermés - synthèse et recommandations*, décembre 2016.
- *Les familles migrantes dites roms en errance à Bruxelles : des citoyens européens de seconde zone ?*, décembre 2016.
- *Pognon voyageur : sur les traces de l'argent des migrants*, MICmag, 5 février 2016.
- Articles dans « *Peur à Walcourt: bas les masques* », MICmag, 15 avril 2016.
- Articles dans « *Gagner un pays sur le ring* », MICmag, 29 juin 2016.
- Articles dans « *Les irréductibles petits producteurs laitiers* », MICmag, 27 octobre 2016.
- Articles dans « *Vol spécial, la machine à expulser* », MICmag, 21 décembre 2016.

---

## NEWSLETTERS

- Publication de 3 numéros de la newsletter juridique (1.705 personnes inscrites) et de 10 numéros de la newsletter générale (7.857 personnes inscrites).

---

## SITES WEB

- [www.cire.be](http://www.cire.be)
- [www.micmag.be](http://www.micmag.be)
- [www.vivreenbelgique.be](http://www.vivreenbelgique.be)
- [www.frontexit.org](http://www.frontexit.org)

---

## ACTIONS DE COMMUNICATION

- Safe passage, Marche européenne pour les droits des réfugiés, 27 février 2016.
- #Défense de nourrir les préjugés, conférence de presse de lancement de la campagne, 26 avril 2016.
- Fermeture de 10 000 places d'accueil pour demandeurs d'asile, mobilisation du secteur de l'accueil, 20 juin 2016.
- « What would you do? », action avec Amnesty International et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, 17 novembre 2016.

---

## ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION, INTERVENTIONS

Outre les différentes interventions liées à une thématique particulière que vous trouverez dans les pages précédentes, nous avons réalisé les interventions « généralistes » suivantes :

- Animation sur le contexte migratoire et les politiques belges et européennes en la matière pour des acteurs du secteur socio-culturel du réseau du Centre régional d'Intégration de Charleroi (CRIC), 24 février 2016.
- Animation autour des préjugés à l'égard des réfugiés et des étrangers, CRIC, 24 mars 2016.
- Animation sur le contexte migratoire et les préjugés, à l'initiative du CRIC pour la Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi (FUNOC) et les collaborateurs de la mission régionale pour l'emploi (MIREC asbl), 28 et 29 avril 2016.
- Sensibilisation sur les préjugés à l'égard des migrants dans le cadre d'un open space accessible à des enseignants et éducateurs, dans le cadre de la Campagne No Hate, Mouvement contre le discours de haine portée par le BIJ, 10 juin 2016.
- Sensibilisation sur les préjugés et les discriminations à l'égard des migrants, organisée à Télé services, 14 juin 2016.
- Animation sur les préjugés à l'égard des personnes migrantes (contenu, fondements et enjeux) dans le cadre d'une formation organisée par la Croix-Rouge pour le personnel du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Jalhay, 5 septembre 2016.
- Animations sur « La déconstruction des préjugés à l'égard des personnes migrantes et des demandeurs d'asile » pour l'Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes, dans le cadre d'une journée de formation « Parcours Migrants », 14 et 21 novembre 2016.
- Animation sur les préjugés à l'égard des réfugiés et des étrangers, Maison de la solidarité de Hannut, 13 décembre 2016.

---

## PARTICIPATION À DES ÉMISSIONS DE RADIO-TÉLÉVISION

Outre les différentes interventions régulières dans les médias quotidiens - presse écrite (La Libre Belgique, Le Soir...), radio (La Première, Bel RTL...), télévision (RTL TVI, RTBF, BX1..., presse en ligne), nous avons participé aux émissions suivantes :

- « Magazine #M - Réfugiés: réduction du nombre de places d'accueil », BX1, 7 juin 2016.
- « Questions clés - Intégrer la notion de migrant par la culture, plus qu'un espoir ? », La Première, 25 août 2016.
- « Magazine #M - Comment mieux intégrer les réfugiés au marché du travail », BX1, 10 novembre 2016.
- « Édition de la rédaction », intervention sur la situation en Belgique suite au démantèlement du camp de réfugiés à Calais, Arabel FM, 24 octobre 2016.



## Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

### CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

 Votre soutien compte ! Faites <sup>un</sup> don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

### Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- BePax
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)